

BASE 1995
DES COMPTES
NATIONAUX

CONSOMMATION DES MÉNAGES EN
PRODUITS AGRICOLES, SYLVICOLES
ET DE LA PÊCHE

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

- Jacky BONOTAUX (INSEE, division « Synthèses des biens et services »)
- Elyane BLANCHE-BARBAT (INSEE, division « Synthèses des biens et services »)

AVANT-PROPOS

Les documents de la série base 1995 des comptes nationaux relatifs à la consommation des ménages s'adressent à un public intéressé par les méthodes de calcul très détaillées et par l'utilisation des diverses sources statistiques.

Ils présentent essentiellement les travaux réalisés par la Section « Consommation des Ménages » de la Division « Synthèses des Biens et Services » de l'INSEE, qu'ils situent dans l'ensemble du système d'évaluation de la consommation.

Ce tome concerne la consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, oeufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut, ainsi que les vins). Il s'inscrit dans une série de volumes sur la consommation des ménages avec une approche par produits. Cette série comprend de plus un tome sur la consommation de produits manufacturés (meubles, équipement et entretien du logement, textiles et habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) ; un tome sur la consommation de produits agro-alimentaires (viandes, produits laitiers, pain, épicerie, boissons sauf vins, tabac) ; un tome sur la consommation en produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ; un tome sur la consommation de services (transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques).

LES CONCEPTS DU SEC 1995

Les dépenses de consommation finale, telles qu'elles existaient dans les comptabilités nationales des différents pays, ne sont pas toujours comparables.

Les raisons peuvent être économiques ou institutionnelles : parts respectives des secteurs marchands et non marchands dans la prestation de services d'éducation ou de santé, (gratuité des soins ou remboursements de la sécurité sociale), importance relative des transferts en espèces ou en nature, existence éventuelle et taux divers de subventions sur les produits, etc.

Un concept de consommation totale de la population, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accédaient, paraissait de nature à remédier à cet inconvénient.

Ainsi, le SEC 1995 inclut dans son cadre central deux concepts de consommation finale : un concept de **dépense de consommation finale** et un concept de **consommation finale effective**. Ces deux agrégats s'appliquent aux consommateurs finals que sont les ménages, mais aussi les administrations publiques (APU) et les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

La **dépense de consommation finale** couvre, pour chaque secteur institutionnel, les dépenses en biens et services de consommation qu'il supporte directement. La **consommation finale effective**, pour ces mêmes secteurs, couvre les biens et services qu'ils consomment effectivement, qu'ils les aient ou non financés eux-mêmes.

1 - LA DEPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES

La **dépense de consommation finale des ménages** couvre donc essentiellement les dépenses supportées par les ménages résidents pour acquérir des biens et services de consommation. En pratique, elle comprend également les biens et les services reçus au titre de revenus en nature. Elle exclut les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de logements, qui constituent de la formation de capital fixe, et celles consacrées à l'acquisition d'objets de valeur.

La dépense de consommation finale des ménages peut être subdivisée en trois grandes composantes :

- **les achats de biens et de services**
- **l'autoconsommation de biens et de services**
- **les avantages en nature**

a) les achats de biens et de services

Les **biens et les services marchands** constituent l'essentiel du poste, qui comporte toutefois aussi les paiements effectués par les ménages à l'occasion de la consommation de certains services non marchands. Le poste couvre ainsi :

- **les achats de biens neufs** : ils ne comprennent pas les achats de logements, classés en formation brute de capital fixe, mais les achats de biens durables, comme les véhicules automobiles, dont ceux vendus en crédit bail.

exemples : viande, essence, médicaments (pour la partie restant à la charge des ménages), automobiles neuves...

- **les acquisitions de biens d'occasion** : lors de la vente d'un bien d'occasion entre ménages, la dépense de consommation comprend les seules marges commerciales éventuellement réalisées lors de cette vente. Lorsqu'un ménage achète à une entreprise un véhicule d'occasion c'est la valeur d'achat intégrale qui est comptabilisée en dépense de consommation des ménages. Il en va de même lorsque l'achat porte sur un bien d'occasion importé. Lorsqu'un ménage vend un véhicule à la casse, c'est une consommation négative des ménages.

exemples : automobiles (occasions passant par les garages, voitures de démonstration, voitures de société), motocycles, caravanes, téléviseurs...

- **les achats de services marchands**

exemples : réparations d'automobiles, hôtels, taxis, loyers, médecins (pour la partie restant à la charge des ménages), cinémas, redevance télévision, coiffeurs, assurance incendie...

- **les achats de services non marchands** : à l'occasion de la fourniture de services non marchands, il arrive que les ménages effectuent certains paiements partiels qui ne couvrent pas la majeure partie du coût des services ainsi fournis : entrées dans les musées, droits de scolarité. La dépense de consommation finale des ménages comprend alors ces seuls paiements partiels.

b) l'autoconsommation de biens et services

C'est la contrepartie de la production des ménages qui est destinée à leur consommation finale propre.

- **autoconsommation de biens**

En principe tous les biens sont susceptibles de faire l'objet d'une autoconsommation : elle doit être comptabilisée si elle est significativement importante au regard de l'offre totale des biens concernés. Conformément au SEC95 on n'évalue donc en France une autoconsommation que pour les produits agricoles et agro-alimentaires.

exemples : pommes de terre, fruits, miel, viande, volailles, lait, beurre, vin, eau de vie, champagne...

- **autoconsommation de services**

Elle concerne deux postes :

- les services des logements occupés par leurs propriétaires (ou loyers imputés).
- les services domestiques et personnels découlant de l'emploi de personnel rémunéré (les services résultant de l'activité domestique non rémunérée ne sont pas retenus).

exemple : services d'employé de maison, d'assistante maternelle.

c) les avantages en nature

Est évaluée comme avantage en nature la **contrepartie de la rémunération en nature** : elle se compose des biens et des services fournis gratuitement, ou à un prix inférieur à leur prix d'acquisition, par les employeurs au titre de la rémunération des salariés. Elle peut porter sur des biens et des services produits par l'entreprise de l'employeur, ou bien achetés par cette entreprise. Ces biens et services sont considérés comme étant toujours issus d'une production marchande.

exemples : fourniture gratuite de charbon ou de gaz au personnel, repas fournis au personnel d'un restaurant, quota de communications téléphoniques gratuites pour les agents de sociétés de téléphone ...

Les avantages en nature fournis aux militaires (vêtements, nourriture, transport) ainsi que les versements des employeurs aux comités d'entreprise sont également pris en compte. De façon générale, si le bien ou le service est fourni gratuitement, la valeur qui est comptabilisée comme avantage en nature correspond au prix d'acquisition si le produit est acheté par l'employeur, au prix de base s'il est produit par l'employeur. Si le bien ou le service est fourni à prix réduit, seule la partie financée par l'employeur fait partie des avantages en nature. Toutefois, l'intégralité de la valeur du bien ou du service consommé entre dans la dépense de consommation finale des ménages.

2 - LA CONSOMMATION EFFECTIVE DES MENAGES

Pour passer de la dépense de consommation finale des ménages à la consommation finale effective, il faut ajouter au premier de ces agrégats les **transferts sociaux en nature versés** par les administrations publiques (APU) ou privées (ISBLSM).

La **dépense de consommation finale des administrations publiques** se subdivise en **dépense de consommation finale individuelle** et en **dépense de consommation collective** :

La dépense de consommation finale individuelle porte sur des biens et des services dits individuels : il s'agit de biens et de services dont il est possible d'observer l'acquisition par un ménage particulier, pour la fourniture desquels le ménage en question a donné son accord, et dont la consommation par un ménage ou par un groupe restreint de personnes interdit sa consommation par d'autres ;
exemples de dépenses individuelles : dépenses d'éducation, de santé, de culture ...

La dépense de consommation collective porte sur des services dits collectifs : il s'agit de services qui sont fournis en même temps à tous les membres ou à d'importantes parties de la collectivité, dont l'utilisation est normalement passive ou ne nécessite pas l'accord explicite des bénéficiaires, et dont la consommation par un individu ne réduit pas le montant qui reste disponible pour les autres membres de la collectivité ;

exemples de dépenses collectives : dépenses liées à la défense, la justice, la police, l'administration générale ...

Les **transferts sociaux en nature des administrations publiques** aux ménages correspondent aux **dépenses de consommation finale individuelles** de ces administrations. On distingue parmi eux :

- les prestations sociales en nature, qui comprennent principalement les dépenses de santé, d'action sociale, les aides au logement locatif ...
- les transferts de biens et services non marchands individuels correspondent principalement aux dépenses d'éducation et de culture.

La consommation finale effective des administrations publiques ne comprend alors que les services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

Pour ce qui concerne les institutions sans but lucratif au service des ménages (ou ISBLSM) c'est, par convention, **l'ensemble de leur dépense de consommation finale** qui est considéré comme individualisable et qui constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	MENAGES	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	ISBLSM
DEPENSE DE CONSOMMATION FINALE	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM
CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES + DEPENSES DE CONSOMMATION INDIVIDUELLE DES APU + DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES ISBLSM	DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE COLLECTIVE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	

3 - LA CONSOMMATION ET LE TERRITOIRE ECONOMIQUE

La consommation des ménages qui doit être évaluée est une **consommation finale nationale** : c'est la consommation des ménages résidents, qu'elle ait lieu sur le territoire économique national ou en-dehors de celui-ci. Le territoire économique français inclut désormais les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), mais exclut Monaco.

Pour des raisons statistiques, on peut seulement évaluer dans un premier temps, par produits, la **consommation territoriale**, qui représente l'ensemble de la consommation finale effectuée sur le territoire économique par des ménages, qu'ils soient résidents ou non. La **consommation finale nationale** est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire économique, reclassée en exportations, et en ajoutant la consommation des résidents en-dehors du territoire économique considérée comme importation. Les données nécessaires pour effectuer cette correction sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

4 - INTEGRATION DES DOM

L'intégration des DOM dans le territoire économique pour la base 95 implique qu'ils soient intégrés dans toutes les étapes de l'élaboration des comptes.

Pour la consommation des ménages, c'est donc au **niveau élémentaire de produits**, pour chacune des **deux notions de consommation des ménages** de la base 95 (dépense et consommation effective) et pour **chaque type de valorisation** (valeur, volume, hors taxes, toutes taxes), qu'il faut prendre en compte la dimension DOM.

Un essai de chiffrage à un niveau global a été mené sur l'année 1989 (Sources : « La consommation des ménages en 1993 INSEE RESULTATS n°60-61 mai 1994 » et « 20 ans de comptes des DOM INSEE RESULTATS n° 283-284-285 décembre 1993») de manière à concrétiser l'impact de l'intégration des DOM dans le domaine « ménages ».

La consommation des ménages pour les 4 DOM à intégrer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) représente environ 1,5 % de la consommation de la métropole, avec des variations tenant aux caractéristiques locales de la structure de la consommation. L'impact est donc faible, mais non négligeable : il ne pourra être correctement chiffré sans un inventaire des consommations spécifiques des DOM à un niveau fin. Celui-ci n'est disponible actuellement que pour 1994.

Un calcul pour la TVA sur consommation des ménages donne un ratio DOM / métropole de 0,47 %. Ce pourcentage plus faible s'explique par une législation TVA plus favorable dans les DOM, à l'exception de la Guyane.

LES DIFFERENTES APPROCHES DE LA CONSOMMATION FINALE

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

Une équipe spécialisée établit une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages à un niveau très détaillé, dans une optique « demande » et avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour une année de base, cette équipe compare, en niveau, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation avec les résultats de la plupart des autres sources, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, etc.

L'ensemble des résultats de cette première étape est soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

Les propositions de l'équipe « consommation » sont introduites, à un niveau détaillé de nomenclature (NAF 700), dans les équilibres ressources-emplois. Ces derniers sont établis par les « responsables secteurs-produits » dans une optique largement « production » : ils résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produits. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation sont jugées incompatibles avec les ressources et les emplois estimés par les responsables secteurs-produits, on procède de part et d'autre à une vérification et à un nouvel examen des sources, jusqu'à accord.

Les propositions des statisticiens de la consommation font, d'autre part, l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz, l'électricité. Au total, en 1995 par exemple, la comparaison porte sur un peu moins de 50 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (30 catégories) en raison de la difficulté d'analyser finement le chiffre d'affaires du commerce non spécialisé, dont l'importance va croissant.

Une phase de discussions s'engage alors entre l'équipe « consommation », les responsables secteurs produits et ceux du commerce, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume de la consommation.

L'ensemble des ERE est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels (établis par la division SGC). Il en résulte généralement un arbitrage qui implique un retour sur la consommation des ménages.

5 - LA CONSOMMATION DES MENAGES ET LE COMPTE DES MENAGES

Des impératifs de cohérence dans le compte du secteur institutionnel « ménages » peuvent enfin amener à une remise en cause du montant total de la consommation et à un arbitrage. Il faut souligner que cette éventualité s'est très rarement présentée.

Dans le SEC 1995, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- **la dépense de consommation** est un emploi du **compte d'utilisation du revenu disponible**. A ce stade, le revenu n'inclut en ressources des ménages, au titre des transferts reçus par les administrations, que les transferts en espèces.

- **la consommation effective** apparaît au **compte d'utilisation du revenu disponible ajusté**. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté on ajoute les transferts sociaux en nature en provenance des administrations (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produits et l'agrégat du compte des ménages aura lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

PLAN DU DOCUMENT

Les méthodes sont présentées par produits, dans l'ordre de la nomenclature des ERE tels qu'ils ont été traités par les responsables secteurs-produits. Une présentation par groupe de produits précède le détail.

Dans tous les cas, l'architecture est identique. Lorsque le produit comporte une autoconsommation, des paragraphes propres lui sont consacrés.

1. Définition : brève et concrète, elle explicite les innovations de la base 1995.

2. Sources : présentation des différentes sources utilisées pour l'évaluation du niveau et la proposition des indices d'évolution des années 1991 et 1992.

3. Méthodes : méthode détaillée source par source.
 - confrontation des estimations fournies par les différentes sources.
 - les raisons du choix retenu par la section consommation des ménages.

4. Arbitrages pour la base 1995 et comparaison avec la base 1980 (année 1992)
 - résultats des arbitrages et commentaires.
 - comparaison des deux bases.

S O M M A I R E

Page

Avant-propos	2
---------------------------	----------

Innovations base 95, nouveaux concepts, comparaisons bases 80-95 en Sylviculture, Agriculture, pêche	10
---	-----------

CONSOMMATION DES MENAGES POUR LES GROUPES :

1. Groupe A01 : Produits de l'agriculture y compris vins :

A01.F : Pommes de terre	11
A01.K : Légumes secs	18
A01.L : Légumes frais	23
A01.M : Plantes et fleurs	30
A01.011 : Fruits tropicaux.....	36
A01.012 : Autres fruits frais.....	41
A01.X : Oeufs	47
A01.Y1 : Miel	53
A01.Y12 : Elevage animaux	58
B03.D : Vins.....	65

2. Groupe A02 : Produits de la sylviculture

A02.A : Bois de chauffage	76
---------------------------------	----

3. Groupe A03 : Produits de la pêche et de l'aquaculture.....

Liste des abréviations utilisées.....	86
--	-----------

Bibliographie.....	88
---------------------------	-----------

LES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PECHE :

En base 95, des produits ont été isolés par rapport à la base 80 : Il s'agit des achats d'animaux de compagnie, de l'autoconsommation de fruits tropicaux et des services annexes à l'agriculture. Ces derniers correspondent aux services de paysagistes (classés en base 80 en frais d'architecte) et à l'entretien d'espaces verts. Les achats d'arbre de Noël sont désormais pris en compte dans la consommation de produits sylvicoles.

Par ailleurs, les poissons frais en morceaux qui faisaient partie en base 80 des produits de la pêche sont classés en base 95 avec les produits des industries alimentaires diverses GB05.

L'évaluation du niveau de la consommation des ménages a été réalisée principalement à partir des enquêtes auprès des ménages : Enquête Alimentaire Permanente (EAP) de 1989 et 1991, Enquête Budget des Ménages de 1989.

En outre, la proposition des indices d'évolution est définie à partir d'indicateurs macro-économiques construits sur la base **des sources suivantes** :

- les données du commerce extérieur issues des douanes,
- les statistiques de production ou de vente, les résultats d'enquêtes de branche pour les produits destinés à la transformation des IAA proviennent du Ministère de l'Agriculture (Scees),
- nous utilisons également des données que nous procurons des syndicats professionnels tels que le CNIPT, la FACCO, l'ONIFLHOR,
- nous exploitons aussi les données du panel SECODIP et celles de BDM (Banque de Données Macro-économiques de l'Insee),
- les données relatives aux prix (indice de prix, prix moyen des produits) nous sont transmis par la Division « Prix à la consommation ».

Concernant les méthodes d'évaluation des niveaux de la base 95, nous nous sommes basés essentiellement sur les résultats en valeur et éventuellement en quantités des enquêtes (EAP et Enquête Budget des ménages).

Les indicateurs d'évolution sont calculés à partir d'un "disponible" sur le marché intérieur (Production + Importation - Exportations).

En outre, pour certains produits, nous affinons le calcul en retirant les quantités de produits destinés à la transformation, ainsi que les variations de stocks et les retraits du marché.

Nous calculons également les indices de volume soit en déflatant un indice de valeur par l'indice des prix à la consommation Insee, soit en valorisant les quantités de l'année **n** et de l'année **n-1** par les prix moyens Insee de l'année **n-1**.

Nous avons, la plus part du temps fait une évaluation pour la métropole et déterminé ensuite celle des DOM à partir des comptes des DOM.

Pour certains produits on évalue une Consommation Commercialisée (CCM) et une Autoconsommation (ATC).

Le niveau de la consommation des ménages du groupe FAO évalué en base 95 était supérieur en 1992 de 1,8 milliard (HTVAD) par rapport à celui obtenu en base 80. Cet écart s'explique pour une part par la prise en compte de la consommation sur le territoire des DOM et d'autre part par l'apparition des produits introduits : les services annexes à l'agriculture, +3,4 milliards, les produits sylvicoles, +0,9 milliard, l'élevage d'animaux, +1 milliard.

En outre, sur la base des enquêtes alimentaires de 1989 et 1991, la consommation des produits de la pêche a été rehaussée de 1,7 milliard soit près de 11%.

Mais, certains postes ont été révisés à la baisse ; la prise en compte des DOM n'a alors pas compensé la révision vers le bas du niveau de la consommation des ménages en métropole. C'est le cas des légumes frais. L'écart entre les deux bases se chiffre (pour l'année 1992) à 2,2 milliards, soit une révision à la baisse de 6,2% par rapport à la base 1980; le niveau de la consommation en métropole a été diminué de 3,5 milliards, alors que la prise en compte des DOM a majoré la dépense de consommation des ménages de 1 milliard seulement.

Pour les plantes et fleurs le niveau de la dépense de consommation des ménages en base 1995 est inférieur de 2,3 milliards soit 9,4% à celui de la base 1980. La consommation en métropole a été diminuée de 2,5 milliards alors que la prise en compte des DOM implique une révision à la hausse de 0,2 millions seulement.

A01.F - POMMES DE TERRE

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 01.11.21 de la Naf, il existe une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

Dans les deux cas, nous considérons les pommes de terre primeurs et nouvelles et les pommes de terre de conservation.

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP) Enquête Budget des Ménages,
- soit à partir de statistiques de production diffusée par le SCEES (Banque de données AGRISTAT, Ministère de l'Agriculture) et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects),
- soit à partir de statistiques fournies par les syndicats professionnels CNIPT (Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre),
- soit à partir de statistiques concernant des panels de consommateurs SECODIP (Société d'Etude de la Consommation, Distribution et Publicité).

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode : l'optique production

A partir de la banque de données Agristat du SCEES, des statistiques du commerce extérieur, nous calculons un indice d'évolution d'un « disponible » Production + Importation - Exportation, en quantité. Ce « disponible » tient compte des effets de décalage temporel, pour les pommes de terre de conservation. Ainsi, pour ces dernières, le niveau de la production commercialisable de l'année n est évaluée à $(2/3 \text{ de la production de l'année } n) + (1/3 \text{ de la production de l'année } n-1)$.

Nous calculons en outre, en utilisant les prix de détail, un Indice de volume du « disponible » (Production + Importation - Exportation - production destinée à la transformation). Ce second indicateur tient compte également des effets de décalage temporel.

Deuxième méthode

Les Enquêtes Alimentaires Permanentes (EAP) de 1989 et 1991 nous procurent des statistiques de consommation de pommes de terre (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en kg et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur associé par l'indice des prix de détail. Elles nous servent de base pour la proposition du niveau de consommation.

Troisième méthode

SECODIP nous fournissait jusqu'à 1994 des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité et en valeur ainsi qu'un ensemble de prix moyens selon le produit étudié (deux prix en l'occurrence pour la pomme de terre : primeurs et conservation). Nous calculons un indice de quantité, de volume, de valeur.

Quatrième méthode

Le CNIPT édite un rapport annuel où figure le commerce de détail de la pomme de terre de conservation. Les données étant exprimées en campagne, nous en déduisons un indice de quantité sur la période considérée.

Cinquième méthode

L'enquête Budget des ménages, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Valeurs	6466	7541	7831
	Indice	100,0	116,6	121,1
Enquête Alimentaire	Valeurs	4294	4606
	Indice	100,0	107,3
SECODIP	Valeurs	2479	2723	2708
	Indice	100,0	109,8	109,2
Budget des ménages	Valeurs	6268*
Comptes Base 1980	Valeurs	6201	6502	6988
	Indice	100,0	104,8	112,7

* CCM + ATC

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en milliers de tonnes et indice de quantité base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Quantité	1725,6	1681,0	1694,2
	Indice	100,0	97,4	98,2
Enquête Alimentaire	Quantité	1413	...	1364
	Indice	100,0	...	96,5
SECODIP	Quantité	994	983	961
	Indice	100,0	98,9	96,7
CNIPT	Quantité	722	662	671
	Indice	100,0	91,7	92,9

Prix moyen au kilo de la pomme de terre selon la source utilisée et évolution entre 1989 et 1991 indice base 100 en 1989.

		1989	1990	1991
Optique Production	Prix moyen	3,74	4,49	4,62
	Indice	100,0	120,0	123,5
Enquête Alimentaire	Prix moyen	3,04	3,38
	Indice	100,0	111,2
SECODIP	Prix moyen	2,49	2,77	2,82
	Indice	100,0	111,2	113,3

Observations

Si les niveaux en quantité semblent proches en ce qui concerne l'optique Production et l'Enquête Alimentaire, la différence devient plus importante dès que l'on se réfère aux valeurs. Les quantités dans l'optique «production» sont valorisées par des prix région parisienne. Ceux-ci sont plus élevés et augmentent plus vite.

L'adoption de prix moyens «France entière» semble une des solutions à retenir.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Deux possibilités s'offrent à nous :

- soit nous retenons le niveau en valeur de l'enquête alimentaire en 1989 et le faisons évoluer selon l'indice retenu par la section :

	1989	1990	1991
Valeur Enquête Alimentaire	4294		
Indice de Valeur des comptes		104,8	112,7
Valeur proposée	4294	4500	4839

- soit disposant depuis peu d'un prix moyen métropole pour 1992 nous recalculons une valorisation de l'optique disponible :

	Année 1992	92/91	91/90	90/89
Prix moyen 1992 de la pomme de terre	3,19			
Indice de Prix des comptes		92,0	106,4	113,9

Valeur proposée	1992	1991	1990	1989
	3,19	3,47	3,26	2,86

En valorisant les quantités de l'optique production nous obtenons :

	1989	1990	1991
Optique Production en quantité	1725,6	1681,0	1694,2
Prix	2,86	3,26	3,47
Valeur	4935,2	5480	5878,9

La solution retenue se situe au milieu des deux évaluations. Nous proposons donc comme niveau des comptes 4990 millions de francs HTVAD pour 1990.

	1989	1990	1991
Optique Production (P + I - E - Transf.) valorisé par les prix moyens métropole	4935,2	5480	5878,9
Enquête Alimentaire 1989	4294	4500	4839
Proposition HTVAD		4990	

Nous avons ensuite déterminé les indices de volume 1991 et 1992 par synthèse des différents indicateurs.

Les indices de prix 1991 et 1992 nous sont transmis par la Division des « prix à la consommation ».

A01.F	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	4756	102,5	4875	106,4	5187

A01.F	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	5187	101,0	5239	92,0	4820

Les indications obtenues grâce aux études des différents panels Sécodip, effectuées pour le compte de l'Interfel et du CTIFL, sont à utiliser pour le calcul du compte SD. En effet, cette source sous-évalue le niveau de la consommation puisque ces panels ne prennent pas en compte la consommation en période de vacances et la consommation des hommes seuls.

Concernant le compte provisoire, les évolutions seront fortement influencées par le compte provisoire de l'Agriculture et les informations obtenues auprès des professionnels.

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Jusqu'en 1989, nous disposions de la variable d'interrogation «CONS» de la banque de données AGRISTAT. Celle-ci nous fournissait des informations quantitatives sur l'autoconsommation des ménages (production des jardins familiaux et des exploitants agricoles).

Depuis son abandon nous considérons que l'autoconsommation des ménages évolue de manière identique à la production avec le même principe de décalage temporel.

Seconde méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation de pommes de terre hors commercialisations en valeur et quantités.

Comparaison des différents indicateurs Evolution de l'autoconsommation des ménages en milliers de tonnes et indice de quantité base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Quantité	800,7	744,3	815,1
	Indice	100,0	93,0	109,5
Enquête Alimentaire	Quantité	504		407
	Indice	100,0		80,6

Evolution de l'autoconsommation des ménages en millions de francs courant et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Valeurs	712,6	1053,2	1154,8
	Indice	100,0	147,8	162,1
Enquête Alimentaire	Valeurs	1558		1624
	Indice	100,0		104,3
COMPTES Base 80	Valeurs	658	675	709
	Indice	100,0	102,6	107,6

**Prix moyen de la pomme de terre au kilo (cours à la production)
et évolution entre 1989 et 1991
indice base 100 en 1989.**

		1989	1990	1991
Optique Production	Prix moyen	0,89	1,415	1,416
	Indice	100,0	159,0	159,0
Enquête Alimentaire	Prix moyen	3,09		3,99
	Indice	100,0		129,1

Observations

Quantités et valeurs divergent totalement suivant les deux sources. Les valeurs des comptes sont au prix de la production, celles de l'enquête alimentaire au prix moyen de vente.

Les quantités dans l'optique production sont le double de celles de l'Enquête Alimentaire. L'écart en valeur vient de ce que dans les Comptes les prix sont plus faibles.

Choix de base 95

Nous proposons donc de retenir le niveau en quantité de l'enquête alimentaire en 1989 (soit 540 000 tonnes) valorisé par les prix à la production (0.89 Francs au kilo). Nous faisons ensuite évoluer cette valeur (449 millions de francs) selon l'indice de valeur retenu pour les comptes en base 1980.

	1989	1990	1991
Valeur obtenue	449		
Indice de Valeur des comptes		102,6	105,0
Valeur proposée	449	460,6	483,7

**Détermination du niveau de l'autoconsommation
de pommes de terre en métropole
en millions de francs**

A01.F	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	461	107,9	497	98,4	489

A01.F	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	489	104,8	512	63,6	326

Concernant les indicateurs d'évolution

Par définition, en Comptabilité Nationale, les autoconsommations sont valorisées aux prix à la production.

Au mois de novembre de l'année n+1, nous relevons les indices de prix à la production des différents produits soumis à une autoconsommation dans le rapport sur les comptes prévisionnels de l'Agriculture.

Ce sont ces indices que nous proposons au moment du compte provisoire.

Pour les indices de volume, il est souhaitable, faute d'informations suffisantes et continues, de les faire évoluer comme ceux de la production.

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.F	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	499	93,0	464	106,4	494

A01.F	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	494	107,1	529	92,0	487

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

A partir des données de la Production Agricole Finale, nous avons déterminé des valeurs, des volumes ainsi que des indices de prix.

A01.F	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	95	85,3	81	90,6	80

AO1.F	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	80	52,5	42	100,0	42

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
Unité : Million de francs				
H				
T	Base 1980	6188	498	6686
V	Base 1995			
A	Juillet 1996	5307	368	5675
	Février 1998(1)	4907	1375	6282
H				
T	Base 1980	6492	498	6990
V	Base 1995			
A	Juillet 1996	5548	368	5916
D	Février 1998	5130	1375	6505

(1) En février 1998, un arbitrage important à la baisse a été réalisé sur l'ensemble de la consommation des ménages.

Commentaire

Ainsi, le niveau 1992 HTVA de la consommation commercialisée de pommes de terre a été diminué de 880 millions de francs par rapport à la base 1980. En février 1998, l'arbitrage à la baisse, sur l'ensemble de la consommation des ménages a entraîné une seconde révision de la consommation de pommes de terre de - 400 millions.

En définitive, le chiffre 1992 HTVA de la CCM est inférieur de 1,3 milliard à celui de la base 1980 (soit - 20%).

L'ATC a été très largement arbitrée. Dans un premier temps le niveau de la base 1980 a été diminué de 130 millions. Un second arbitrage a conduit à une révision à la hausse de près de 1 milliard.

AO1.K - LEGUMES SECS

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 01.11.22 de la NAF, il existe à la fois une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

Dans les deux cas nous considérons les légumes secs destinés à la consommation humaine (haricots secs, lentilles, pois chiches, pois secs etc.).

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'Enquête Alimentaire Permanente de l'Insee (EAP),

- soit à partir de statistiques de production diffusées par le SCEES (Banque de données AGRISTAT, Ministère de l'Agriculture) et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects).

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode : L'optique production

- à partir de la banque de données Agristat du SCEES, nous considérons que la production française de légumes secs destinée à la consommation humaine correspond à la production récoltée dont on retranche les semences et les pertes et la consommation animale.

- à partir des statistiques du commerce extérieur, nous relevons les exportations et les importations non destinées à la consommation animale ou aux semences et nous calculons un indice d'évolution d'un « disponible » (Production + Importation - Exportation) en quantité.

Ce « disponible » tient compte des effets de décalage temporel car le niveau de la production commercialisable de l'année n est évaluée à $(2/3 \text{ de la production de l'année } n) + (1/3 \text{ de la production de l'année } n-1)$.

Deuxième méthode :

- L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation en légumes secs (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en kg et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur associé par l'indice des prix à la consommation.

Expertise des différents indicateurs

Les données fournies par le SCEES comptabilisent une partie des quantités destinées soit à l'alimentation animale, soit à l'autofourniture. Ces données ne sont plus aujourd'hui quantifiables. Ceci justifie les à coups de la série. De plus nous ne disposons pas de prix nous permettant de valoriser un tel « disponible ».

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	439,1		479,7
	Indice	100,0		109,2
Comptes Base 1980	Valeurs	781	852	818
	Indice	100,0	118,7	104,7

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Les valeurs obtenues sont assez divergentes, nous avons gardé le niveau base 80.

AO1.K	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	809	96,4	780	104,5	815

AO1.K	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	815	98,7	804	103,7	834

Concernant les Indicateurs ...

Concernant le compte provisoire et les suivants, les évolutions seront fortement influencées par le compte provisoire de l'Agriculture et les informations obtenues auprès des professionnels.

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Jusqu'en 1989, nous disposions de la variable d'interrogation «CONS» de la banque de données AGRISTAT. Celle-ci nous fournissait des informations quantitatives sur l'autoconsommation des ménages (production des jardins familiaux et des exploitants agricoles).

Depuis son abandon nous considérons que l'autoconsommation des ménages évolue de manière identique à la production avec le même principe de décalage temporel.

Seconde méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation de légumes secs hors commercialisation en valeur et quantité.

Comparaison des différents indicateurs Evolution de l'autoconsommation des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	75,1		53,9
	Indice	100,0		71,8
COMPTE Base 1980	Valeurs	19	21	20
	Indice	100,0	110,5	105,3

Observations

Les valeurs divergent totalement suivant les deux sources. Celles des comptes sont au prix de la production, celles de l'Enquête Alimentaire Permanente au prix moyen de vente.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Les valeurs obtenues sont assez divergentes, nous avons gardé le niveau base 80.

Détermination du niveau de l'autoconsommation de légumes secs en métropole en millions de francs

A01.K	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	21	90,4	19	105,3	20

A01.K	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	20	100,0	20	104,8	21

Concernant les indicateurs d'évolution ...

Par définition, en Comptabilité Nationale, les autoconsommations sont valorisées aux prix à la production.

Au mois de novembre de l'année n+1, nous relevons les indices de prix à la production des différents produits soumis à une autoconsommation dans le rapport sur les comptes prévisionnels de l'Agriculture.

Ce sont ces indices que nous proposons au moment du compte provisoire.

Pour les indices de volume, il est souhaitable, faute d'informations suffisantes et continues, de les faire évoluer comme ceux de la production.

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.K	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	77	77,0	59	104,4	62

A01.K	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	62	83,9	52	103,7	54

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

A partir des données de la Production Agricole Finale, nous avons déterminé des valeurs, des volumes ainsi que des indices de prix.

A01.K	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	5	104,0	5	96,2	5

A01.K	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	5	100,0	5	100,0	5

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
Unité : Million de francs				
H	Base 1980	846	22	868
T				
V	Base 1995	888	26	914
A				
	Juillet 1996			
H	Base 1980	891	22	913
T				
V	Base 1995	933	26	959
A				
D	Juillet 1996			

Commentaire

Les niveaux 1992 de la consommation commercialisée et de l'autoconsommation ont été révisés à la hausse par rapport à la base 1980, respectivement de 42 millions et 4 millions HTVA. Au total la dépense de consommation finale des ménages de l'année 1992 HTVA a été rehaussée de 5%.

A01.L - LEGUMES FRAIS

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 01.12.1 de la CPF, il existe à la fois une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

Dans les deux cas nous considérons toutes les formes de légumes frais tels que les légumes racines (carottes, navets, oignons, poireaux, radis, céleris-raves, etc.), les légumes fruits (tomates, concombres, melons, pastèques, etc.) et tous les autres légumes frais (endives, salades, etc.) y compris les herbes et légumes d'assaisonnement (persil, estragon).

En sont exclus les pommes de terre, les légumes secs, les cornichons et les plantes à épices (poivre, curry).

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP) , Enquête Budget des Ménages. Celles-ci ont été utilisées pour l'évaluation du niveau de l'année 1990 ;
- soit à partir de statistiques de production diffusées par le SCEES (Banque de données AGRISTAT, Ministère de l'Agriculture) et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects) ;
- soit à partir de statistiques établies sur des panels de consommateurs SECODIP, pour le compte d'INTERFEL ;

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode : l'optique production

A partir de la banque de données AGRISTAT du SCEES et des statistiques du Commerce Extérieur (BEATRICE) nous calculons un « disponible » global en quantité.

Calcul d'un disponible en quantité pour les légumes frais « année n »

	PRODUCTION RECOLTEE	
+ IMPORTATIONS		- EXPORTATIONS
	+ Δ STOCKS	
	= DISPONIBILITES	
- PERTES		- RETRAITS
	= CONSOMMATION HUMAINE BRUTE	
	- PRODUITS DESTINES A LA TRANSFORMATION	
	= CONSOMMATION HUMAINE EN FRAIS	

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation en légumes frais (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en kg et en francs par ménage. En outre, elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de volume associé par l'indice des prix de détail.

Troisième méthode

SECODIP nous fournissait jusqu'en 1994 des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité et en valeur ainsi qu'un ensemble de prix moyens selon le produit étudié. Nous calculions un indice de quantité, de volume et de valeur.

A partir de 1996, nous suivons la consommation à partir d'un nouvel échantillon Sécodip réalisé pour le compte d'INTERFEL (Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Frais).

Nous en déduisons un indice de quantité et de volume.

Quatrième méthode

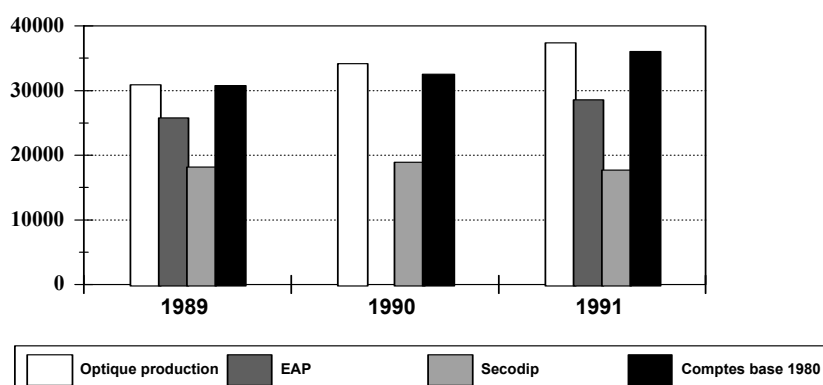
L'Enquête Budget des Ménages, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

Comparaison des différents indicateurs

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Valeurs	30894	34160	37409
	Indice	100,0	110,6	121,1
Enquête Alimentaire	Valeurs	25803,4		28551,7
	Indice			110,6
SECODIP	Valeurs	18199	18926	17662
	Indice	100,0	104,0	93,3
Comptes Base 80	valeurs	30767	32549	36069
	Indice		105,8	117,2

Consommation commercialisée des ménages en valeur



Observations

Les valeurs obtenues sont assez proches en ce qui concerne les comptes de l'optique « disponible ».

Toutefois, il faut détailler plusieurs points :

- l'optique « disponible » ne tient pas compte de ce qui part en collectivités, restaurants, etc.
- l'optique « disponible » est valorisée au prix de la région parisienne.

A titre indicatif, nous avons valorisé les quantités « Comptes » par des prix moyens SECODIP et par des prix Région Parisienne.

	1989	1990	1991
Comptes Prix RP	30894	34160	37409
Indice de Valeur 100 n- 1	100,0	110,6	109,5
Comptes Prix Sécodip	26680	28532	31529
Indice de valeur 100 n- 1	100,0	106,9	110,5

Puis, nous comparons les quantités respectives de chaque méthode, en calculant un indice d'évolution base 100 en 1989.

	1989	1990	1991
SECODIP	1792	1746	1740
	100,0	97,5	97,1
ENQUETE	2300		2336
	100,0		101,6
DISPONIBLE	3098	3113	3335
	100,0	100,5	107,6

Si les valeurs (Comptes et Sécodip) évoluaient dans le même sens entre 1989 et 1990, il n'en était pas de même pour 1991.

CONCLUSION

1) Les quantités estimées dans le « disponible » « Comptes » ne tiennent pas compte du « Hors domicile ». De plus une bonne année de production devient obligatoirement une bonne année de consommation. D'après les professionnels cela n'est pas toujours le cas, plus la production est élevée plus le coefficient de perte augmente. La production est de moins bonne qualité, ce qui engendre des problèmes de stockage ... Or nos coefficients de perte sont invariables.

2) La fourchette de valeurs oscille entre 26 et 31 milliards pour l'année 1989 et entre 29 et 37 milliards pour l'année 1991.

La valeur des comptes est trop élevée. Appliquer à la valeur de l'Enquête Alimentaire Permanente les indices des comptes reviendrait à abaisser les comptes de quelques 5 milliards.

Nous avons donc gardé le niveau 1989 des comptes mais nous lui appliquons les indices d'évolution de l'Enquête Alimentaire Permanente.

	1989	1990	1991
Valeur Comptes	30767		
Indice de Valeur Enquête		105,2	105,2
Valeur proposée	30767	32366	34049

Nous avons donc abaissé les comptes de 2 milliards pour l'année 1991.

A01.L	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	28455	100	28455	106,4	30276

A01.L	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	30276	102,6	31063	88,6	27522

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Nous considérons que l'autoconsommation des ménages évolue de manière identique à la production.

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation de légumes frais hors commercialisation en valeur et en quantité.

Comparaison des différents indicateurs.

Evolution de l'autoconsommation des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	11405		12708
	Indice	100,0		111,4
Comptes Base 1980	Valeurs	3700	3882	4582
	Indice	100,0	104,9.	123,8

Evolution de l'autoconsommation des ménages en milliers de tonnes et indice de quantité base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Quantité	967,6		877,1
	Indice	100,0		90,6

Les valeurs divergent totalement suivant les deux sources. Les valeurs des comptes sont au prix de la production, celles de l'Enquête Alimentaire au prix moyen de vente.

Les quantités dans l'optique EAP englobent les productions des jardins familiaux.

En l'absence de prix moyens à la production nous avons donc retenu le niveau et les évolutions des comptes base 1980.

A01.L	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	3882	99,6	3866	114,4	4423

A01.L	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	4423	102,1	4516	86,1	3888

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.L	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	1281	90,9	1164	106,4	1238

A01.L	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	1238	92,6	1147	103,7	1189

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

A partir des données de la Production Agricole Finale (PAF), nous avons déterminé des valeurs, des volumes et des indices de prix.

A01.L	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	102	86,3	88	114,4	101

A01.L	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	101	96,0	97	65,9	64

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
<u>Unité</u> : Million de francs				
H				
T	Base 1980	29695	4051	33746
V	Base 1995			
A	Juillet 1996	28711	3952	32662
	Premier arbitrage	27711	4851	32562
	Arbitrage Février 1998	26911	4851	31762
H				
T	Base 1980	31299	4051	35350
V	Base 1995			
A	Juillet 1996	30210	3951	34162
D	Premier arbitrage	29158	4851	34008
	Arbitrage Février 1998	28316	4851	33167

Commentaire

Le niveau de la CCM de l'année 1992 HTVA initialement proposé a été, après arbitrage avec le responsable de secteurs-produits, diminué de 1 milliard. Puis, un second arbitrage à la baisse sur le total de la consommation des ménages a conduit à diminuer encore de 800 millions le niveau de la CCM des légumes frais.

Par conséquent, le chiffre finalement arbitré est inférieur de 1,8 milliard soit 9,3% à la première évaluation. Par rapport à la base 1980, le niveau 1992 HTVA de la CCM de légumes frais évalué en base 1995 est inférieur de 2,8 milliards soit 9,3% à celui de la base 1980.

En revanche, l'autoconsommation a été arbitrée à la hausse de 899 millions HTVA. Par rapport à la base 1980, l'ATC de l'année 1992 a été rehaussée de 800 millions.

A01.M - PLANTES ET FLEURS

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Ce produit correspond au poste 01.12.2 de la CPF. Il est composé de trois sous-groupes (plants de pépinières, fleurs et plantes, autres produits végétaux). Il n'existe qu'une consommation commercialisée (CCM) pour ce produit.

LES SOURCES

La section « Consommation des ménages » de la Division SBS a évalué le niveau de la consommation des ménages et détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : l'Enquête Budget des Ménages de 1989 (cette enquête est réalisée tous les cinq ans).
 - soit à partir de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects), utilisées pour le compte provisoire,
 - soit à partir de statistiques de chiffres d'affaires dans le commerce de détail fournies par BDM (Banque de Données Macro-économiques alimentée par l'INSEE) et issues des données fiscales.
 - soit à partir de statistiques réalisées par l'institut de sondage «SOFRES» pour le compte de l'ONIFLHOR (Office National Interprofessionnel des Fruits et Légumes et de l'Horticulture).
- La détermination de cette consommation commercialisée se fera par sommation de trois sous postes (Plants de pépinières, fleurs et plantes, autres végétaux).

LES METHODES

L'ONIFLHOR publie un rapport annuel reprenant les chiffres de la SOFRES sur la consommation des ménages pour différents produits appartenant aux sous-postes suivants : «Plants de pépinières», «Végétaux d'extérieur et d'intérieur» et «Autres produits végétaux».

Les résultats de cette étude pour les années 1990, 1991 sont les suivants :

Evolution des achats des ménages en plants de pépinières, végétaux d'extérieur et autres produits végétaux pour 1990 et 1991 en millions de francs courants.

	1990	1991
PLANTS DE PEPINIERES	1321	1412
Arbres et arbustes d'ornement	1172	1035
VEGETAUX D'EXTERIEUR	2130	2291
Plantes vivaces et plantes à massifs	1129	1344
Bulbes et oignons	282	286
Fraisiers et fruitiers	341	284
Rosiers	378	377
AUTRES PRODUITS VEGETAUX	132	126
Graines de fleurs et de gazon	118	120
Autres plantes	14	6

PLANTS DE PEPINIERS

Les arbres et arbustes d'ornement sont considérés comme faisant partie des plants de pépinières dont la valeur des achats est égale à 1321 millions de francs courants pour 1990 et de 1412 millions pour 1991.

Les plantes vivaces, plantes à massifs ainsi que les bulbes et oignons sont classés en «végétaux d'extérieur».

Les achats des ménages en arbres fruitiers sont considérés comme étant destinés à l'autoconsommation de fruits. Cette consommation est donc à rattacher à l'ERE A01.02.

Les achats d'autres plantes sont repris dans l'ATC «Légumes frais» en plantes potagères.

Enfin, les graines de fleurs et de gazon sont classées dans le sous-poste «Autres produits végétaux».

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en Plants de pépinières en millions de francs courants et indice de valeur base 100 l'année précédente.

	Millions de francs courants	1990	1991
ONIFLHOR	Valeurs	1321	1412
	Indice	100,0	106,8
Comptes Base 1980	Valeurs	1566	1654
	Indice	100,0	105,6

Les évolutions sont similaires, la différence entre les valeurs provient des arbres fruitiers. Nous proposons de corriger les valeurs des comptes qui dans la méthodologie de la base 1980 comprenaient les arbres fruitiers.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Millions de francs courants	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	1252	103,9	1301	94,4	1229
Valeurs HTVAD	1321	113,2	1496	94,4	1412

VEGETAUX D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR

Evolution des achats des ménages en Végétaux d'extérieur et Végétaux d'intérieur pour 1990 et 1991 en millions de francs courants.

VEGETAUX D'EXTERIEUR	1990	1991
Plantes vivaces et plantes à massifs	1129	1344
Bulbes et oignons	284	286
Total	1413	1630
VEGETAUX D'INTERIEUR		
Plantes fleuries	4773	4929
Plantes vertes	837	834
Fleurs coupées à la pièce	2508	2764
Bottes toutes préparées	2057	2350
Compositions florales	2694	2690
Total	12869	13567
TOTAUX VEGETAUX D'EXTERIEUR ET D'INTERIEUR	14282	15197

Nous obtenons donc une consommation en «Fleurs et Plantes» égale à 14 282 millions de francs courants pour 1990 et de 15197 millions de francs pour 1991.

Comparaison des niveaux de la CCM en «Plantes et fleurs» de l'ONIFLHOR (base 1995) et des comptes en base 1980

	Millions de francs courants	1990	1991
ONIFLHOR	Valeurs	14282	15197
	Indice	100,0	106,4
Comptes Base 1980	Valeurs	21481	22662
	Indice		105,5

Commentaires

Si les indices évoluent dans le même sens, les différences entre les valeurs sont très importantes.

Lors de l'élaboration de la base 1980, les sources utilisées étaient beaucoup moins détaillées qu'aujourd'hui. C'est pourquoi les bacs en plastiques (type RIVIERA) furent comptabilisés dans le poste «Fleurs et plantes». La consommation de bacs représente près de 937 millions de francs pour 1990 et 986 millions de francs pour 1991.

A la fin des années 70 (année servant à l'élaboration de la base 80) la couverture du marché des végétaux d'intérieur par le panel de la SOFRES était estimée à 85%. Tous les résultats étaient corrigés du coefficient 100/85. Depuis 1990, la couverture étant estimée optimale, cette correction n'est plus nécessaire. C'est pourquoi tous les résultats à partir de 1990 ne sont plus affectés par ce coefficient.

Si nous décidons de prolonger cette convention nous obtenons pour les années concernées :

	Millions de francs courants	1990	1991
ONIFLHOR	Valeurs	14282	15197
ONIFLHOR avec 100/85	Valeurs	16802	17879

Nous obtiendrons compte tenu de ces premières corrections :

	Millions de francs courants	1990	1991
ONIFLHOR	Valeurs	16802	17879
Comptes Base 1980 * Défalquée des bacs	Valeurs	20544	21676

Lors de l'élaboration de la base 1980, le niveau retenu 9683 millions de francs était supérieur de plus de 2 milliards à l'enquête Budget des ménages (7543) pour l'année 1979.

Par ailleurs, le niveau de l'enquête Budget des familles pour l'année 1989 est 17243 millions de francs. Si nous faisons évoluer ce niveau comme celui des comptes nous obtenons :

	1989	1990	1991
Enquête budget de famille	17243		
indice 100 n- 1		104,1	105,5
Valeurs estimées		17950	18937

Après une correction de 2 milliards de départ nous obtiendrons des valeurs se situant entre 20 et 21 milliards de francs pour l'Enquête budget de famille, ce qui semble une proposition maximale, les valeurs que nous proposons d'après l'ONIFLHOR étant elles un minima.

Choix de base 95 pour les végétaux d'intérieur et d'extérieur

Concernant les valeurs ...

Millions de francs courants	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	18399	97,8	17995	104,8	18859
Valeurs HTVAD	20544	100,7	20683	104,8	21676

AUTRES PRODUITS VEGETAUX.

La consommation commercialisée en «Autres produits végétaux»
Evolution des achats des ménages en «Autres produits végétaux» entre 1989 et 1991
en millions de francs courants

Millions de francs courants	1990	1991
Graines de fleurs et de gazons	118	120
Total	118	120

Comparaison des différents niveaux

Evolution de la consommation commercialisée des ménages
en millions de francs courants
et indice de valeur base 100 l'année précédente

	Millions de francs courants	1990	1991
ONIFLHOR	Valeurs	118	120
	Indice		101,7
Comptes Base 1980	Valeurs	129	133
	Indice		103,1

Les évolutions étant similaires et vu la faiblesse des montants nous proposons de maintenir les valeurs des comptes de la base 80.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	122	97,4	119	105,9	126
Valeurs HTVAD	129	95,3	123	108,1	133

L'autoconsommation, jugée négligeable a été estimée à zéro.

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

En ce qui concerne la détermination du niveau dans les départements d'Outre-mer, nous reprenons les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP pour chaque poste.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Plants de pépinières + Fleurs et plantes	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	198	97,0	192	104,7	201

Plants de pépinières + Fleurs et plantes	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	201	85,6	172	103,7	178

CHOIX DE BASE 95 POUR LE POSTE A01.M

La consommation commercialisée

A01.M	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	19971	98,2	19607	104,7	20415

A01.M	1991F1991	IVOL	1992F1992	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	20415	95,1	19211	101,4	19484

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 80 et 95 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM
<u>Unité : Million de francs</u>		
H T V A	Base 1980	20248
	Base 1995	
	Juillet 1996	19484
	Février 1998 (Après arbitrage)	18484
H T V A D	Base 1980	23998
	Base 1995	
	Juillet 1996	23061
	Février 1998 (Après arbitrage)	21743

Commentaire

Le niveau 1992 HTVA de ce poste de produits a été diminué de 1 milliard soit 5% par rapport à la proposition de juillet 1996, suite aux arbitrages.

Le niveau 1992 HTVA de la consommation des ménages établi en nouvelle base est inférieur de 1,8 milliard soit 8,9% par rapport à celui de la base 1980.

A01.011 - FRUITS TROPICAUX

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Ce produit correspond au poste 01.13.21 de la NAF. Il comprend les bananes, avocats, mangues, goyaves, patates douces, etc. sauf les agrumes, les figues et les grenades comptabilisés en « fruits frais ». Ce produit comporte une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC) introduite en base 95.

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP), Enquête Budget des Ménages de 1989 (enquête réalisée tous les cinq ans),
- soit à partir de statistiques de production du SCEES,
- soit à partir de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données Béatrice, Direction Générale des Douanes et Droits indirects),
- soit à partir des statistiques concernant des panels de consommateurs Sécodip.

LES METHODES

Première méthode

A partir des statistiques du commerce extérieur et des prix de détail, nous calculons pour le compte provisoire, un disponible en quantité et en valeur. Nous en déduisons un indice de quantité et un indice de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix de détail. Nous disposons du solde du commerce extérieur en valeur.

Calcul d'un « disponible » en quantité et en valeur en fruits tropicaux

<p>Importation</p> <p>- Exportation</p> <p>= Disponible année « n »</p>

Deuxième méthode

A partir des statistiques du commerce extérieur, des prix moyens que nous communique la Division des Prix à la Consommation, nous calculons également un indice de quantité associé bananes + avocats et un indice de volume en pondérant par les prix moyens. La banane constituant le produit le plus important du poste, nous calculons aussi un indice de la banane uniquement.

Troisième méthode

En base 1995, pour le territoire comprenant la métropole et les DOM, nous calculons à partir des statistiques du commerce extérieur et du SCEES (Bulletin Agreste : Production Agricole Finale des Départements d'Outre-mer), un indice d'évolution d'un disponible (P + I - E) en valeur et en volume en déflatant par les prix de détail. Ce calcul est effectué dans le cadre des comptes semi-définitifs seulement.

Nous calculons également un indice de quantité, de valeur et de volume banane uniquement.

Quatrième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation de fruits tropicaux.

Cinquième méthode

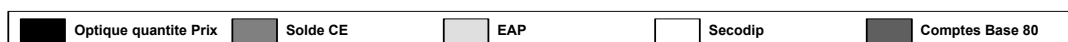
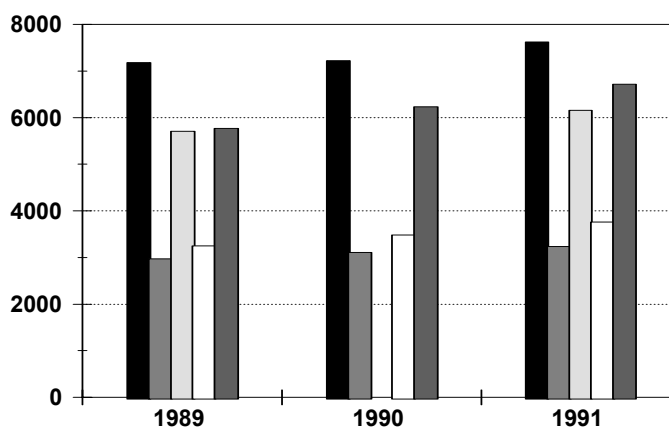
A partir du bilan annuel des fruits et légumes publié par INTERFEL (chiffres SECODIP), nous avons les achats des ménages en fruits exotiques en quantité et en volume. Ils nous permettent de calculer un indice de quantité et un indice de volume associé.

Sixième méthode

L'Enquête Budget des Ménages de 1989, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

Comparaison des différents indicateurs

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en milliers de francs courants et indice de valeur base 100 l'année 1989		1989	1990	1991
Optique Quantité Prix	Valeurs	7177	7217	7621
	Indice	100,0	100,5	106,2
Solde CE en valeurs	Valeurs	2968,1	3111,5	3234,3
	Indice	100,0	104,8	109,0
Enquête Alimentaire	Valeurs	5707		6152
	Indice	100,0		107,8
SECODIP	Valeurs	3245	3479	3757
	Indice	100,0	107,2	115,8
COMPTES Base 1980	Valeurs	5766	6228	6717
	Indice	100,0	108,0	116,5



**Evolution de la consommation commercialisée des ménages en milliers de tonnes courants
et indice de quantité base 100 l'année 1989**

		1989	1990	1991
Solde CE	Quantité	602,9	618,2	618,0
	Indice	100,0	102,5	102,5
Enquête Alimentaire	Quantité	374,5		374,7
	Indice			100,07
SECODIP	Quantité	283,5	308,2	325,3
	Indice	100,0	108,7	114,7

Les indices d'évolution obtenus grâce au panel Sécodip sont à privilégier pour les évolutions à venir. Les niveaux Sécodip sont en revanche moins fiables.

Le niveau des comptes fluctue entre l'optique «quantités x prix» qui comprend la restauration, les transformations et l'Enquête Alimentaire Permanente. Nous retenons donc le niveau en valeur des comptes en 1989 et nous le faisons évoluer comme le solde du CE en valeur.

	Millions de francs	1989	1990	1991
Valeurs comptes Base 80		5766		
Indice du solde		100,0	104,8	109,0
Choix de base 95		5766	6042	6285

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.011	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	5920	100,9	5972	106,9	6384

A01.011	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	6384	103,7	6619	98,1	6493

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.011	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	459	84,3	387	106,9	414

A01.011	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	414	97,6	404	98,1	396

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

A partir des données de la Production Agricole Finale (PAF), nous avons déterminé des valeurs, des volumes ainsi que des indices de prix.

A01.021	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	146	105,5	154	73,4	113

A01.021	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	113	100,0	113	100,0	113

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
Unité : Million de francs				
H	Base 1980	6285	0	6285
T	Base 1995			
V	Juillet 1996	6493	113	6606
A	Après arbitrage	6162	203	6365
H	Base 1980	6631	0	6631
T	Base 1995			
V	Juillet 1996	6832	113	6945
A	Après arbitrage	6484	203	6687
D				

Commentaire

La première proposition de la section « Consommation des ménages » en base 1995 fournissait un niveau HTVA de la CCM, pour l'année 1992 supérieur de 3,3% au niveau de la base 1980. L'arbitrage avec le responsable secteurs-produits a conduit à baisser le niveau 1992 de 330 millions de francs HTVA.

En définitive, le niveau de la CCM est inférieur de 123 millions soit 2% à celui de la base 1980.

L'écart entre les deux bases, pour l'ensemble de la consommation (CCM+ATC) s'explique par l'introduction en nouvelle base de l'autoconsommation.

A01.012 - AUTRES FRUITS FRAIS

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 01.13 de la NAF, il existe une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC). Dans les deux cas, nous considérons tous les fruits frais non tropicaux, les agrumes et les fruits secs. En sont exclues les olives.

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS a chiffré le niveau de la consommation des ménages en nouvelle base et détermine des évolutions annuelles en volume par synthèse de différents indicateurs :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP) et l'Enquête Budget des Ménages (1989) réalisée tous les cinq ans,
- soit à partir des statistiques de production du SCEES : Banque de données AGRISTAT, enquêtes de branche,
- soit à partir des statistiques du commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et droits indirects),
- soit à partir du bilan annuel des fruits et légumes publié par INTERFEL (chiffres SECODIP).

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode : l'optique production

A partir de statistiques de production de la banque de données Agristat et des enquêtes de branche du SCEES, des statistiques du commerce extérieur de la banque de données Béatrice et des prix de détail, nous calculons un « disponible » global en quantités et en valeurs (prix année « n » et « n-1 »).

Nous en déduisons un indice de quantité et un indice de volume.

Calcul d'un disponible en quantité et en valeur, en fruits frais

	PRODUCTION RECOLTEE	
+ IMPORTATIONS		- EXPORTATIONS
	+ Δ STOCKS	
	= DISPONIBILITES	
- PERTES		- RETRAITS
	= CONSOMMATION HUMAINE BRUTE (y.c fruits destinés à la transformation)	
	- PRODUITS DESTINES A LA TRANSFORMATION	
	= CONSOMMATION HUMAINE EN FRAIS (non compris fruits destinés à la transformation)	

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation en fruits frais (totale et hors auto-consommation). Ces données exprimées en kg et en francs par ménage nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix de détail.

Troisième méthode

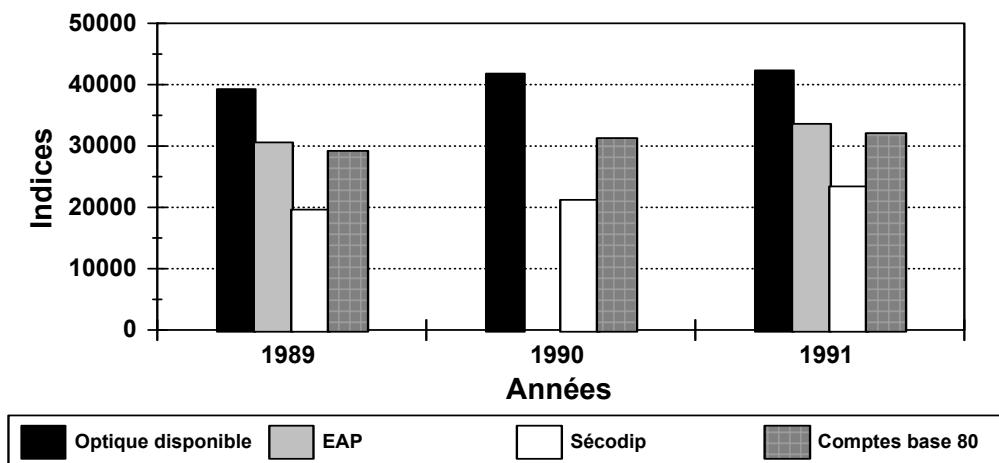
SECODIP nous fournissait jusqu'en 1994 des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité et en valeur ainsi qu'un ensemble de prix moyens selon le produit étudié. Nous calculons un indice de quantité, de volume et de valeur.

Depuis 1996, nous suivons la consommation à partir d'un nouvel échantillon Sécodip pour le compte d'INTERFEL. Nous en déduisons un indice de quantité et de volume.

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Disponible	Valeurs	39263	41790	42290
	Indice	100,0	106,4	107,7
Enquête Alimentaire	Valeurs	30550		33647
	Indice	100,0		110,1
SECODIP	Valeurs	19605	21196	23404
	Indice	100,0	108,1	119,4
Comptes Base 1980	Valeurs	29211	31322	32101
	Indice	100,0	107,2	109,9

Consommation commercialisée des ménages en valeur



Comparaison des prix moyens Région Parisienne et Sécodip pour l'année 1991

	PRIX R.P.	SECODIP	R.P./SECODIP
PRUNE	19,99	15,36	1,30
ORANGES	9,75	7,67	1,27
ABRICOTS	19,65	12,91	1,52
CERISES	29,57	22,38	1,32
RAISINS	17,35	12,37	1,40
PECHES	18,1	13,14	1,38
FRAISES	30,18	23,73	1,27
POMMES	13,07	8,86	1,48
POIRES	13,68	10,98	1,25
MELONS	14,99	10,03	1,49
PAMPLEMOUSSES	12,68	9,65	1,31
CITRONS	12,08	17,28	0,70
MANDARINES	14,78	11,22	1,32

Comparaison des quantités Sécodip, Enquête Alimentaire et Optique disponible en milliers de tonnes

	1989	1990	1991
SECODIP	2144	2161	2142
ENQUETE ALIMENTAIRE	2792		2590
OPTIQUE DISPONIBLE	3305	3261	2907

Comparaison des indices de quantité base 100 en 1989, Sécodip, Enquête Alimentaire et optique disponible

	1990	1991
SECODIP	100,9	99,9
ENQUETE ALIMENTAIRE		92,8
OPTIQUE DISPONIBLE	98,7	88,0

Les quantités retenues dans l'optique « disponible » comprennent la part consommée hors domicile. De plus, les prix utilisés (Région Parisienne) sont en moyenne 30% supérieurs à ceux de Sécodip. Nous avons retenu un niveau légèrement supérieur à celui de la base 1980.

A compter de 1992, l'utilisation des prix France entière rend l'optique disponible plus réaliste.

A01.012	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	31156	94,5	29442	115	33858

A01.012	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	33858	96,5	32673	88,9	29046

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Nous considérons que l'autoconsommation évolue de manière identique à la production.

Deuxième méthode

Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation de fruits hors commercialisation en valeur et quantités.

Comparaison des différents indicateurs

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	4305		3448
	Indice	100,0		80,1
Comptes Base 1980	Valeurs	1312	1535	1672
	Indice	100,0	117,0	127,4

Les valeurs divergent totalement suivant les deux sources. Les valeurs des comptes sont au prix de la production, celles de l'Enquête Alimentaire au prix moyen de vente.

Les quantités dans l'optique EAP englobent les productions des jardins familiaux.

Ne disposant pas d'un prix moyen à la production, nous avons donc retenu le niveau des comptes de la base 80.

A01.022	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	1535	94,1	1444	139,2	2010

A01.022	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	2010	118,6	2384	50	1197

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.012	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	173	79,8	138	115	159

A01.012	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	159	94,3	150	88,9	133

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

A partir des données de la Production Agricole Finale (PAF), nous avons déterminé des valeurs, des volumes et des indices de prix.

A01.022	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	10	60,0	6	139,2	9

A01.022	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	9	100,0	9	100,0	9

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
<u>Unité</u> : Million de francs				
H T V A	Base 1980	28277	1077	29354
	Base 1995			
	Juillet 1996	29179	1206	30385
	Février 1998	28176	1734	29910
H T V A D	Base 1980	29793	1077	30870
	Base 1995			
	Juillet 1996	30743	1206	31949
	Février 1998	29686	1734	31420

Commentaire

L'arbitrage sur l'ensemble de la consommation des ménages, en février 1998 s'est traduite par une baisse de 800 millions HTVA, du niveau de la CCM des autres fruits frais.

Par ailleurs, le niveau de l'ATC a été rehaussé de 657 millions par rapport à la base 1980.

Le niveau 1992 HTVA en base 1995 est en définitive supérieur de 556 millions au niveau de la base 1980, soit 1,9%.

A01.X - OEUFS

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 01.24.2 de la NAF, il existe une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

Dans les deux cas, nous considérons tous les oeufs en coquilles, frais, à couver et cuits de poule, d'oie, de canne.

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP), Enquête Budget des Ménages ;
- soit à partir de statistiques de production diffusée par le SCEES (Banque de données AGRISTAT, Ministère de l'Agriculture) et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects),
- soit à partir de statistiques concernant des panels de consommateurs SECODIP.

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode : L'optique production

A partir de l'enquête spécifique mensuelle auprès des accoueurs réalisée par le SCEES et des statistiques du commerce extérieur nous calculons un disponible en quantité. Ce disponible a été utilisé pour le chiffrage du niveau 1990. Nous en déduisons un indice de quantité sur la période considérée.

Deuxième méthode

A partir des données de consommation humaine (consommation alimentaire intégrant les CI), nous calculons un indice de quantité.

Troisième méthode

Nous évaluons en outre une consommation humaine excluant les oeufs destinés aux IAA (crèmes glacées, bouillons et potages, etc.)

Quatrième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) 1989 nous procure des statistiques de consommation (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en unité et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de valeur.

Cinquième méthode

SECODIP nous fournissait jusqu'à 1995 des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité et en valeur ainsi qu'un ensemble de prix moyens selon le produit étudié. Nous calculons un indice de quantité, de volume, de valeur.

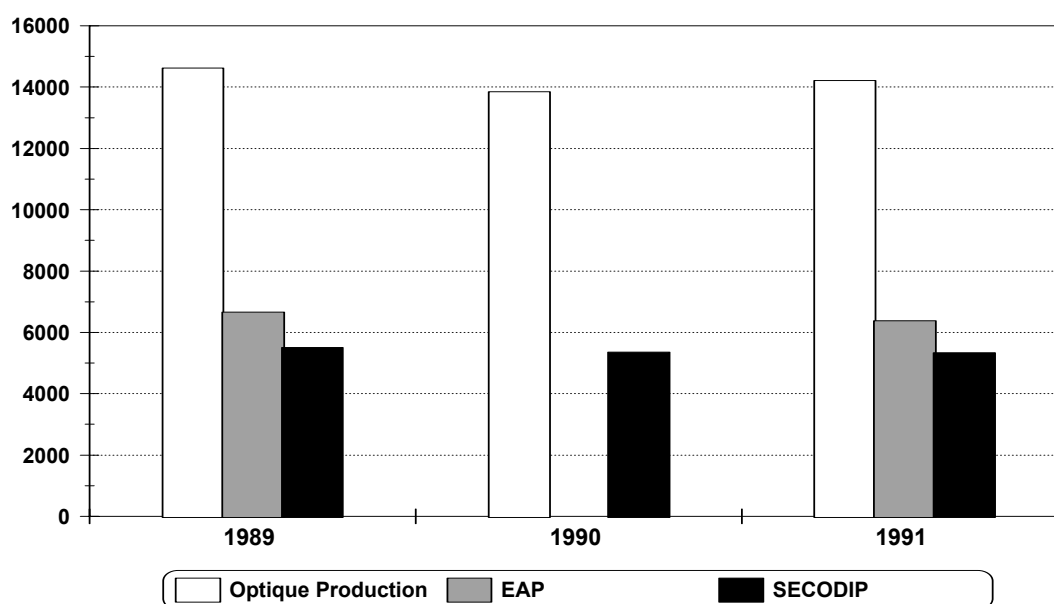
Sixième méthode

L'Enquête Budget des Ménages, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel pour 1989. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

Comparaison des différents indicateurs
Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions d'unités
et indice de quantité base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Quantités	14621	13846	14214
	Indice	100,0	94,7	97,2
Enquête Alimentaire	Quantités	6664,6		6381,9
	Indice	100,0		95,8
SECODIP	Quantités	5500	5360	5337,5
	Indice	100,0	97,5	97,0

Consommation commercialisée des ménages en quantité (millions d'unités)



Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants
et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Valeurs	15358	15320	16436
	Indice	100,0	99,7	107,0
Enquête Alimentaire	Valeurs	6166,7		6163,5
	Indice	100,0		100,0
SECODIP	Valeurs			4946,5
Enquête Budget		7068,7		
Comptes base 80	Valeurs	7684	7609	7762
	Indice	100,0	99,0	101,0

Observations

Les valeurs obtenues (Comptes base 80 et Enquête alimentaire) sont cohérentes. Il existe néanmoins des divergences avec l'optique production. Lors de l'élaboration de la base 1980, le problème se posait déjà. L'optique production intègre les produits destinés à la transformation par l'industrie alimentaire.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Les prix utilisés (Région Parisienne) sont en moyenne 15 à 20% supérieurs à ceux de l'Enquête Alimentaire Permanente (EAP).

Nous avons fait évoluer les valeurs des deux Enquêtes comme les comptes base 80.

	1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	6166,7		
Indice de valeur Comptes	100,0	99,0	101,0
Valeur Compte	6166,7	6105	6228,4

ou bien

	1989	1990	1991
Budget de famille	7068,7		
Indice de valeur Comptes	100,0	99,0	101,0
Valeur Compte	7068,7	6998,0	7139,4

Sachant que dans les valeurs de l'Enquête Budget de Famille sont comptabilisés les montants de l'autoconsommation, nous avons fait évoluer le niveau de l'EAP 89 comme celui des comptes base 1980.

A01.X	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	5838	100,4	5862	101,6	5956

A01.X	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	5956	98,7	6738	101,0	6805

Concernant les Indicateurs ...

A partir de l'année 1992, nous disposons de données Sécodip (en valeur et en quantité), permettant de faire évoluer les montants de consommation définis et ceci dès le compte provisoire.

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Jusqu'en 1989, nous disposions de la variable d'interrogation «CONS» de la banque de données AGRISTAT. Celle-ci nous fournissait des informations quantitatives sur l'autoconsommation des ménages (production des exploitants agricoles).

Depuis son abandon nous considérons que l'autoconsommation des ménages évolue de manière identique à la production.

Seconde méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation hors commercialisation en valeur et en quantités.

Comparaison des différents indicateurs Evolution de l'autoconsommation des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

	Millions de francs courants	1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	1372,9		1273,6
	Indice	100,0		92,8
COMPTES Base 1980	Valeurs	1000	972	1016
	Indice	100,0	97,2	101,6

Observations

Nous avons retenu le niveau et les évolutions 1990/1989 des comptes base 1980.

Puis la synthèse des différents indicateurs nous a permis de déterminer les Ivol 91 et 92.

Détermination du niveau de l'autoconsommation en métropole en millions de francs

AO1.X	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	972	104,5	1016	100,0	1016

A01.X	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	1016	100,2	1014	87,0	882

Concernant les indicateurs...

Par définition, en Comptabilité Nationale, les autoconsommations sont valorisées aux prix à la production.

Au mois de novembre de l'année n+1, nous relevons les indices de prix à la production des différents produits soumis à une autoconsommation dans le rapport sur les comptes prévisionnels de l'Agriculture.

Ce sont ces indices que nous proposons au moment du compte provisoire.

Pour les indices de volume, il est souhaitable, faute d'informations suffisantes et continues, de les faire évoluer comme ceux de la production.

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.X	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	158	100,6	159	101,6	162

A01.X	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	162	69,1	112	101,0	113

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

A partir des données de la Production Agricole Finale, nous avons déterminé des valeurs, des volumes ainsi que des indices de prix.

A01.X	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	12	66,7	8	100,0	8

A01.X	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	8	87,5	7	100,0	7

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
<u>Unité</u> : Million de francs				
H	Base 1980	7400	886	8286
T				
V	Base 1995	6918	889	7807
A				
	Juillet 1996	6518	729	7247
	Février 1998			
H	Base 1980	7738	886	8624
T				
V	Base 1995	7231	889	8120
A				
D	Juillet 1996	6813	729	7542
	Février 1998			

Commentaire

La première proposition réalisée par la section « consommation des ménages » a conduit à une baisse de 480 millions du niveau 1992 HTVA par rapport à la base 1980. Par ailleurs, l'arbitrage en février 1998 sur l'ensemble de la consommation des ménages a engendré une réduction de la consommation d'oeufs de 560 millions.

Ainsi, le niveau 1992 HTVA en base 95 est finalement inférieur de 1 milliard soit 12,5% à celui de la base 80.

AO1.Y1 - MIEL

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 01.25.21 de la NAF, il existe une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

Dans les deux cas, en consommation des ménages, nous considérons le miel uniquement.

En base 1995, la décomposition entre CCM et ATC n'existe pas.

LES SOURCES

La section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP), Enquête Budget des Ménages,

- soit à partir de statistiques de production diffusées par le SCEES (Banque de données AGRISTAT, Ministère de l'Agriculture) et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects),

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode : *L'optique production*

A partir de la banque de données Agristat du SCEES, des statistiques du commerce extérieur nous calculons un disponible global en quantité en tenant compte des effets de décalage temporel. En effet, nous considérons que le miel consommé au cours de l'année (n) a été mis en production l'année (n-1).

Calcul d'un disponible en quantité

Disponibilités en miel année « n »	=	Production de miel année « n-1 »	+	Importations de miel année « n »	-	Exportations de miel année « n »
--	---	--	---	--	---	--

Nous en déduisons un indice de quantité sur la période considérée.

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en kg et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur associé par l'indice des prix de détail.

Troisième méthode

L'Enquête Budget des Ménages, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

COMPARAISON DES DIFFERENTS INDICATEURS

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en kilos et indice de quantité base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Quantités	17674		17230
	Indice			97,5
Sécodip	Quantités	19159	17633	
	Indice		92,0	
Optique production	Quantités	20177	20413	19149
	Indice		101,2	94,9

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	599		528
	Indice	100,0		88,1
Sécodip	Valeurs	588	526	
	Indice	100,0	89,5	
Budget des Ménages	Valeurs	791*		
COMPTES Base 1980	Valeurs	475	480	459
	Indice	100,0	101,1	96,6

Observations

Sécodip pour le compte de l'association Inter miel a effectué une étude portant sur l'année 1990. Il s'agit de statistiques de consommation des ménages à domicile (en quantité et en valeur).

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Si les valeurs des deux enquêtes (Sécodip et Enquête Alimentaire) sont voisines, celles des comptes base 80 diffèrent totalement.

Le « disponible » de l'optique production en quantités intègre le miel destiné à la transformation et il ne tient pas compte des variations de stocks. De plus, le prix moyen optique production est très inférieur à celui des enquêtes.

Calcul d'un prix moyen en francs par kilo pour l'année 1989

	1989
Enquête Alimentaire	33,9
Secodip	30,7
Optique Production	23,5

Pour établir le niveau HTVAD de l'année 1990, nous avons fait évoluer le niveau de l'EAP comme les comptes en base 1980.

	1989	1990	1991
Valeur Enquête Alimentaire	599		
Indice de Valeur des comptes		101,1	96,6
Valeur proposée	599	606	579

Concernant les Indicateurs ...

Pour le compte provisoire et les suivants, le seul indicateur reste «l'optique production». Seules les informations obtenues auprès des professionnels permettront de l'affiner.

En se basant sur cet indicateur «optique production», nous avons retenu les Ivols 1990 et 1991.

A01.Y1	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	579	97,7	566	101,4	574

A01.Y11	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	574	102,7	589	101,1	595

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Jusqu'en 1989, nous disposions de la variable d'interrogation «CONS» de la banque de données AGRISTAT. Celle-ci nous fournissait des informations quantitatives sur l'autoconsommation des ménages (production des jardins familiaux et des exploitants agricoles).

Depuis son abandon nous considérons que l'autoconsommation des ménages évolue de manière identique à la production avec le même principe de décalage temporel.

Seconde méthode

L'Enquête Alimentaire nous procure des statistiques de consommation de miel hors commercialisation en valeur et quantités.

Comparaisons des différents indicateurs

Evolution de l'autoconsommation des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	87,8		63,4
	Indice	100,0		76,8
COMPTES Base 1980	Valeurs	62	61	61
	Indice	100,0	98,4	98,4

Observations

Les écarts ne sont pas vraiment significatifs car ils portent sur de petits montants. Nous proposons donc de retenir le niveau et les évolutions des comptes base 1980.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Détermination du niveau de l'autoconsommation du miel en métropole, en millions de francs

A01.Y1	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	61	98,3	60	101,7	61

A01.Y2	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	61	103,3	63	101,6	64

Concernant les indicateurs ...

Par définition, en Comptabilité Nationale, les autoconsommations sont valorisées aux prix à la production.

Au mois de novembre de l'année n+1, nous relevons les indices de prix à la production des différents produits soumis à une autoconsommation dans le rapport sur les comptes prévisionnels de l'Agriculture.

Ce sont ces indices que nous proposons au moment du compte provisoire.

Pour les indices de volume, il est souhaitable, faute d'informations suffisantes et continues, de les faire évoluer comme ceux de la production.

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A01.Y1	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	18	205,8	37	101,4	38

A01.Y1	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	38	26,3	10	101,1	10

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Aucune autoconsommation en valeur ne figure dans les données de la Production Agricole Finale. Par conséquent, l'ATC dans les DOM d'un niveau très faible est considérée nulle.

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
<u>Unité</u> : Million de francs				
H	Base 1980	456	64	520
T				
V	Base 1995	605	64	669
A				
H	Base 1980	477	64	541
T				
V	Base 1995	632	64	696
A				
D				

Commentaire

Le chiffre 1992 HTVA a donc été rehaussé de 149 millions, soit 29% par rapport à la base 80. Par conséquent, l'ATC dans les DOM, d'un niveau très faible, est considérée nulle.

AO1.Y12 - ELEVAGE ANIMAUX

DEFINITION

Ce produit «Elevage animaux» correspond au poste 01.25.10 de la NAF. Parmi les animaux d'élevage, la nomenclature distingue les lapins et gibiers, les animaux à fourrures, les animaux domestiques ou de laboratoire.

Les poissons et autres animaux aquatiques invertébrés sont classés avec les produits frais de la pêche (CPF 05..00) et ne seront donc pas évalués dans cette présente note.

Seuls les animaux domestiques seront retenus en consommation des ménages. Ce sous-poste comprend les chiens, chats, oiseaux, rongeurs, mais aussi les reptiles (serpents, tortues, crocodiles, etc.)

LA DEMARCHE SUIVIE

Le chiffrage annuel des dépenses d'achats d'animaux domestiques à partir de 1990 s'avère très difficile.

En effet, s'il est aisé d'évaluer les dépenses engagées par les ménages pour l'alimentation et l'entretien de leurs animaux, il est beaucoup plus difficile d'obtenir une information statistique fiable et suivie concernant leur prix d'achat ou leur mode d'acquisition.

Cet obstacle est dû à la structure du marché ; la plupart des distributeurs et importateurs s'avèrent être des petites entreprises non tenues à la publication de leurs résultats et peu enclines à la transparence.

Par ailleurs, quelques études ont été effectuées par l'interprofession de l'animalerie (producteurs ou distributeurs) mais les résultats obtenus, en quantités ou en valeur, diffèrent beaucoup selon les sources. A titre d'exemple, les valeurs annoncées pour les achats oscillent entre 1 et 6 milliards de francs !...

C'est pourquoi l'essentiel du travail effectué sur ce poste sera consacré à l'évaluation d'une année de base, 1990 en l'occurrence, en collectant un maximum d'informations et en croisant un maximum de sources.

LES SOURCES

- La bibliothèque de l'Insee possède deux articles de Nicolas Herpin et Daniel Verger, parus respectivement dans «Economie et Statistique» et «La Revue Française de Sociologie». L'enquête à laquelle font référence ces deux articles s'intitule «Trois aspects du mode vie» et a été réalisée en 1988 sur les animaux familiers. Il a fait l'objet d'un document de travail présentant de nombreux résultats.

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a édité un document sur l'animalerie disponible à l'Observatoire Economique de Bretagne. Il s'agit d'une étude réalisée par le CECOD (Centre d'Etude de la Commercialisation et de la Distribution), service de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie. Ce document traite de l'intégralité de la filière animale allant du recensement des animaux domestiques à la répartition du chiffre d'affaires des animaleries.

- L'AFIRAC (association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie) nous a communiqué l'existence d'un «QUE SAIS-JE» consacré à l'animal de compagnie.
- « Animal Distribution », publication destinée aux professionnels de l'animalerie, traite des animaux de compagnie mais surtout de toute l'activité commerciale qui s'y réfère.
- L'enquête de la SOFRES pour le compte de la FACCO (Fédération des Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux) nous donne les chiffres de la population des chiens, chats et oiseaux et rongeurs.
- La Banque de Données Macro-économiques (BDM) nous fournit le chiffre d'affaires des grainetiers et animaliers.

LE CHIFFREMENT DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE EN ANIMAUX DOMESTIQUES

- L'enquête de la SOFRES, effectuée pour le compte de la FACCO nous procure des évolutions de la population animale pour les quatre grandes familles (chiens, chats, oiseaux et rongeurs).
- L'enquête «Trois aspects du mode de vie» nous fournit des taux de possession par ménages et des indications sur la forme d'acquisition de ces animaux.
- L'Ecole Nationale Vétérinaire de Maison-Alfort possède quelques données concernant l'espérance de vie de certaines populations animales.

L'approche par l'espérance de vie ...

Chaque animal a une espérance de vie propre. La population donnée d'une espèce animale et son espérance de vie permettent de calculer son taux de renouvellement.

Ce calcul suppose que la population de l'espèce étudiée reste constante. Or il n'en est rien. Ainsi la politique de vaccination systématique contre la rage pour les chats au début des années 1970 a entraîné une baisse du taux de possession de ceux-ci, en particulier dans le milieu rural.

De plus, le décès d'un animal familial entraîne le plus souvent de la part des «propriétaires» un phénomène soit de réadoption immédiate ou de refus de le remplacer.

En croisant les données de l'enquête SOFRES pour la FACCO (Fédération des Aliments pour Chiens Chats Oiseaux) et les taux d'espérance de vie on peut approcher les achats de ménages en quantités.

L'exemple des rongeurs

En 1990, selon la publication « Animal Distribution », on dénombrait en France un peu plus de 1,5 millions de rongeurs. La répartition à l'intérieur de cette catégorie s'établissait comme suit :

Espèces	Pourcentage	Population
HAMSTER	26	390000
COBAYES	26	390000
LAPINS NAINS	23	345000
SOURIS	12	180000
ECUREUIL	10	150000
AUTRES	3	45000

L'espérance de vie de ces espèces est estimée comme suit :

Espèces	Population	Espérance de vie	Renouvellement par an
HAMSTER	390000	3 ans	128700
COBAYES	390000	3 ans	128700
LAPINS NAINS	345000	5 ans	69000
SOURIS	180000	2 ans	90000
ECUREUIL	150000	10 ans	15000
AUTRES	45000	10 ans	4500

Si les ménages avaient remplacé systématiquement les animaux disparus ils auraient acheté un peu moins d'un demi-million de rongeurs.

... valorisée par des prix.

Pour la même époque nous disposons de prix concernant ces mêmes rongeurs. En valorisant les quantités renouvelées par des prix nous obtenons

Espèces	Renouvellement	Prix en francs	valeur en millions de francs
HAMSTER	128700	66,85	8,6
COBAYES	128700	117,5	15,1
LAPINS NAINS	69000	196,75	13,6
SOURIS	90000	20,25	1,8
ECUREUIL	15000	358,5	5,4
AUTRES	4500	598,5	2,7

Soit un total d'un peu moins de 50 millions de francs.

Les Chiens

On dénombrait en 1990 environ 7,5 millions de chiens.

De façon générale, seuls 40% des chiens sont achetés par les ménages.

Espèces	Population	Espérance de vie	Renouvellement	Prix moyen	Valeur en millions de francs
CHIEN	7500000	10 ans	300000	3000	900

Les Chats

On dénombrait en 1990 environ 8 millions de chats.

Majoritairement offerts ou recueillis, seuls 10% des chats sont achetés par les ménages.

Espèces	Population	Espérance de vie	Renouvellement 1/10	Prix moyen	Million de francs
CHAT	8000000	10 ans	80000	2000	160

Les prix peuvent paraître élevés mais en 1996, un chat européen vendu avec certification atteint un peu moins de mille francs (1% du marché), les autres comme le persan se monnaient aux alentours de 4000 francs (avec 60% du marché).

Les Oiseaux

On dénombrait en 1990 environ 7 millions d'oiseaux. Cette population est parmi la plus difficile à estimer. Les propriétaires possèdent souvent plusieurs oiseaux et les questionnaires d'enquête n'exigent pas toujours un nombre précis.

Espèces	Population
CANARIS	2100000
PERRUCHES	1050000
EXOTIQUES	1470000
AUTRES	2380000

La population d'oiseaux décroît lentement en France. Les animaleries sont confrontées aux règles de la convention de Washington protégeant les exportations d'animaux sauvages (à l'exemple des perroquets, etc.)

Les professionnels estiment le marché en 1990 à 200 millions de francs.

Les Quatre principales familles

Espèces	Valeurs
CHIEN	900
CHAT	160
OISEAU	200
RONGEUR	50
TOTAL	1310

A ces chiffres il faut rajouter les valeurs concernant les tortues et les reptiles, espèces pour lesquelles nous n'avons à ce jour aucune information suivie. Néanmoins, on peut supposer que ce marché (environ 70 000 serpents) ne dépasse guère quelques millions.

L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE EN ANIMAUX DOMESTIQUES

Première méthode

L'enquête SOFRES

Nous disposons donc d'une estimation en valeur et de prix moyens pour l'année 1990.

La SOFRES réalise une enquête annuelle à l'échelle de 20 000 foyers pour le compte de la FACCO (population en millions).

POPULATION EN MILLIONS			
Espèces	1993	1994	1995
CHIEN	7,8	7,6	7,6
CHAT	8,2	8,1	8,1
OISEAU	6,2	6,1	5,7
RONGEUR	1,3	1,6	1,5
TOTAL	23,5	23,4	22,9

A partir de ces données nous déterminons des indices de quantité par espèces et total. En gardant la même méthodologie nous estimons des volumes aux prix de 1990.

DEPENSES EN MILLIONS DE FRANCS			
Espèces	1993	1994	1995
CHIEN	945	921	921
CHAT	173	171	171
OISEAU	178	175	164
RONGEUR	44	54	51
TOTAL	1340	1321	1307
IQ ANNEE N- 1		99,6	97,9
IVOL ANNEE N/N- 1		98,6	98,9

Les indices 91, 92 et 93 ont été établis selon la même méthode

Espèces	1991	1992	1993	1994
IQ ANNEE N- 1	99,4	99,4	99,2	99,6
IVOL ANNEE N- 1	100,3	100,3	100,2	98,6

Nous disposons dès lors d'un indicateur d'évolution en volume. La difficulté suivante va consister à estimer un indice de prix en attendant sa prise en compte par la division des «Prix à la consommation».

Deuxième méthode

Le chiffre d'affaires des grainetiers et animaliers

Des informations concernant le chiffre d'affaires du commerce en graineterie et animalerie figurent parmi les séries de la Banque de Données Macro-économiques (BDM). Il s'agit d'indices concernant les valeurs (T.T.C.) et les volumes (HTVA)

Nous calculons un indice de valeur que nous déflatons par un indice de prix des vétérinaires pour obtenir un indice de volume.

	1991	1992	1993	1994
Indice de Valeur n/n- 1	110,1	106,6	105,4	104,8
Indice de Volume n/n- 1	100,8	95,9	90,9	90,9

En 1991 et 1992 il y eut des changements de taux de TVA concernant les produits de la graineterie. Après corrections on obtient :

	1991	1992	1993	1994
Indice de Valeur n/n- 1	107,1	103,0	105,4	104,8
Indice de Volume n/n- 1	100,8	95,9	90,9	90,9
Indice de Prix n/n- 1	106,3	107,4	115,9	115,9

Les hausses pour 1993 et 1994 sont très marquées. En conséquence nous proposons d'adopter dans l'attente de l'indice réel calculé par la Division « Prix à la consommation », l'indice de prix affecté aux vétérinaires.

	1991	1992	1993	1994
Indice de Prix n/n- 1	102,3	100,4	103,5	102,2

Troisième méthode

SECODIP nous fournissait jusqu'à 1994 des statistiques de consommation d'aliments pour animaux en volume. Nous calculons un indice de volume.

En définitive, la proposition pour la CCM en métropole se décompose comme suit :

Détermination du niveau de la consommation commercialisée d'élevages animaux en métropole en millions de francs

A01Y12	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	1310	100,3	1314	102,3	1344

A01Y12	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	1344	100,3	1348	100,4	1353

La consommation commercialisée (CCM) dans les DOM a été estimée négligeable.

ARBITRAGE ET COMPARAISON POUR L'ANNEE 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM
<u>Unité</u> : Million de francs		
H T V A	Base 1995	
	Juillet 1996 Février 1998	1353 953
H T V A D	Base 1995	
	Juillet 1996 Février 1998	1427 1005

Commentaire

Ce produit est nouveau en base 80. Le niveau de sa consommation n'était pas évalué.

B03.D - VINS

DEFINITION

Ce produit correspond au poste 15.93.12 de la CPF. Il regroupe les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), les Vins Délimités de Qualité Supérieure (VDQS), les Vins de Consommation Courante (VCC), les Vins Doux Naturels et les Vins de Liqueur (VDN) et (VDL).

En base 1980, le responsable de branche de la division Agriculture réalisait deux équilibres ressources emplois (ERE).

- l'un pour les vins de consommation courante (VCC),
- l'autre pour le poste dénommé « Vins de Qualité Produits dans une Région Déterminée (VQPRD) » qui comprend les AOC, les VDQS, les VDN et VDL.

Pour chacun de ces deux groupes le responsable de branche chiffrait dans l'ERE une consommation commercialisée et une autoconsommation. Parallèlement, la section «Consommation des ménages» établissait :

- une autoconsommation de « Vins » que le responsable de branches ventilait dans ses Equilibres Ressources-Emplois,
- une consommation commercialisée en « Vins de Consommation Courante »,
- une consommation commercialisée en « Vins doux naturels »(VDN) et « Vins de Liqueurs » (VDL),
- une consommation commercialisée en « Vins de Qualité Supérieure » (VDQS) et d'« Appellation d'Origine Contrôlée » (AOC).

En base 95, le produit B03.D regroupe l'ensemble de la consommation quel que soit le type de vin. Ceci évite les problèmes de correspondance entre la nomenclature «consommation» et celle des «Equilibres-Ressources-Emplois». Néanmoins, il a été décidé qu'au sein de la section «consommation des ménages» on continuerait à travailler à un niveau aussi fin que celui de la base précédente. Ceci se justifie principalement par la demande d'informations du public et l'existence de sources relativement détaillées.

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : Enquête Alimentaire Permanente (EAP), Enquête Budget des Ménages qui nous fournissent également une information sur les niveaux pour le rebasement ;
- soit à partir de statistiques de commercialisation établies par la Direction Générale des Impôts qui déterminent les quantités de vin soumis aux droits de circulation ;
- soit à partir de statistiques de SECODIP (Société d'Etude de la Consommation, Distribution et Publicité) établies pour le compte de l'ONIVINS (Office National Interprofessionnel des Vins);
- soit à partir des données de syndicats professionnels tels que le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC), le Comité Interprofessionnel des VDN ;
- soit à partir de statistiques de production diffusées par le SCEES (Banque de données Agristat, Ministère de l'Agriculture) et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction générale des Douanes et Droits indirects).

LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE EN VINS DE CONSOMMATION COURANTE (VCC)

Les Vins de Consommation Courante (VCC) sont des vins rouges, rosés ou blancs n'ayant droit à aucune appellation particulière.

Première méthode

La Direction Générale des Impôts détermine les quantités de vins courants soumis aux droits de circulation, publiées mensuellement au Journal Officiel de la République Française - Lois et Décrets.

Unité : Milliers d'hectolitres	1989	1990	1991
Vins courants(JO)	21857	20992	20486
Consommation à domicile	18797	18053	17618
Indice de quantité		96,0	97,6

Nous obtenons après valorisation par le prix moyen de vente en métropole :

	1989	1990	1991
Consommation à domicile (80%)	18797	18053	17618
Vins courants F/litre	6,21	6,84	7,17
Vins courants en millions de francs	11673	12348	12632

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation en vins courants (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en litres et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de valeur en déflatant l'indice de valeur associé par l'indice des prix de détail.

	1989	1990	1991
Valeurs : millions de francs	6334,5		5711,5
Indice 100 en 1989			90,2
Quantités	818,7		818,7
Indice 100 en 1989			100,0

Troisième méthode

Jusqu'en 1995, SECODIP (Société d'Etude de la Consommation, Distribution et Publicité) nous fournissait des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité. Nous calculions un indice de quantité.

Depuis, par l'intermédiaire de l'ONIVINS (Office National Interprofessionnel des Vins), Sécodip nous fournit des indices de quantité et de valeur de vin de consommation courante.

Quatrième méthode

L'Enquête Budget des Ménages de 1989, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

Comparaison des différents indicateurs

Evolution de la consommation commercialisée en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique DGI	Valeurs	14417	13702	12473
	Indice	100,0	95,0	86,5
Enquête Alimentaire	Valeurs	6334,5		5711,5
	Indice	100,0		90,2
Budget des Ménages	Valeurs	8579		
Comptes Base 1980	Valeurs	10348	10752	10905
	Indice	100,0	103,9	105,4

Les enquêtes auprès des ménages ont tendance à sous-estimer les quantités d'alcool consommées par ceux-ci ; il existe un problème de sous-déclarations.

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en milliers d'hectolitres et indice base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique DGI	Quantité	18797	18053	17618
	Indice	100,0	96,0	93,7
Enquête Alimentaire	Quantité	10854		8196
	Indice	100,0		75,5
Sécodip	Quantité	7687	7142	6339
	Indice	100,0	92,9	82,5

La chute des quantités consommées est beaucoup plus marquée au niveau des deux enquêtes (Sécodip et Enquête Alimentaire). Malgré les chutes des quantités et des valeurs, pour bon nombre d'indicateurs, les valeurs retenues dans les comptes augmentent ... Il faut rappeler que les valeurs des comptes s'obtiennent de la façon suivante :

$$\text{Valeur année « n »} = \text{Volume année « n » au prix « n-1 »} \times \text{Indice de prix « n/n-1 »}$$

ou

$$\text{Indice de valeur « n/n-1 »} = \text{Indice de volume « n/n-1 »} \times \text{indice de prix « n/n-1 »}$$

Nous proposons de corriger les années 1990 et 1991 en faisant évoluer les valeurs des comptes 1989 par l'indice moyen annuel de valeur de l'Enquête Alimentaire Permanente (EAP).

	1989	1990	1991
Valeurs Comptes	10348		
Indice de valeur		95,0	95,0
Valeur proposée	10348	9830,6	9339,7

Nous proposons donc d'abaisser les comptes de la base 80 d'environ un milliard pour les années 1990 et 1991.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE EN VAOC ET VDQS

Dans ce poste tous les Vins Délimités de Qualité Supérieure (VDQS) ou à Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) sont retenus sauf les vins de champagne et mousseux repris au poste BO3C « Champagne et mousseux ».

Première méthode

La Direction Générale des Impôts détermine les quantités de Vins de Qualité Produits dans les Régions Déterminées VQPRD (VDQS + AOC + VDN + VDL) soumis aux droits de circulation, publiées mensuellement au Journal officiel de la République Française Lois et Décrets.

Le CIVC (Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne) et le Comité Interprofessionnel des Vins Doux naturels et Vins de Liqueurs nous fournissent les quantités livrées pour ces vins.

Nous en déduisons par solde une consommation (quantités soumises aux droits de circulation) des autres vins AOC et VDQS.

Lors de l'élaboration de la base 1980, nous avons supposé que 20% des vins n'étaient pas consommés à domicile.

Unité : Milliers d'hectolitres	1989	1990	1991
Vins VQPRD (JO)	13025	13581	13556
Champagne	1159	1107	1041
VDN	546	557	554
Solde	11319	11917	11961
Consommation à domicile (80%)	9056	9533	9569
Indice de quantité		105,3	100,4

En valorisant ces disponibles par les prix moyens de l'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous obtenons :

	1989	1990	1991
Valeurs DGI avec Prix EAP	15069		18927

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) de 1989 et 1991 nous procure des statistiques de consommation en VDQS et AOC. Ces données sont exprimées en litres et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix de détail.

VDQS	1989	1991
Valeurs : millions de francs Indice 100 en 1989	4983,5	5264,4 107,6
Quantités : milliers d'hectolitres Indice 100 en 1989	3855	3305,1 85,8
AOC	1989	1991
Valeurs : milliers de francs Indice 100 en 1989	4077,3	5057,9 124,1
Quantités : milliers d'hectolitres Indice 100 en 1989	1536,4	1913,5 124,5
TOTAL	1989	1991
Valeurs : milliers de francs Indice 100 en 1989	8970,0	10322,3 115,1
Quantités : milliers d'hectolitres Indice 100 en 1989	5391,4	5218,6 96,8

Troisième méthode

Jusqu'en 1995, Sécodip nous fournissait des statistiques de consommation des ménages à domicile, en quantité. Nous calculons un indice de quantité.

Depuis, par l'intermédiaire de l'ONIVINS, Sécodip nous procure des indices de quantité et de valeur des vins de qualité supérieure.

Nous calculons un indice de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix Insee.

Quatrième méthode

L'Enquête Budget des Ménages de 1989, (enquête réalisée tous les cinq ans) nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

COMPARAISON DES DIFFERENTS INDICATEURS

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique DGI	Valeurs	15069		18927
	Indice			125,6
Enquête Alimentaire	Valeurs	8970		10322,3
	Indice			115,1
Sécodip				6900
Budget des Ménages	Valeurs	12907		
Comptes Base 1980	Valeurs	20209	23185	24751
	Indice		114,7	122,5

Les enquêtes auprès des ménages ont tendance à sous-estimer les quantités d'alcool consommées par ceux-ci; il existe un problème de sous-déclarations.

A titre d'informations, lors de l'élaboration de la base 1980, le taux de couverture DGI/Comptes était de 91% au lieu de 76% actuellement et celui de l'EAP/comptes de 56% au lieu de 42%.

Supposons que la consommation taxée soit entièrement attribuée aux ménages, c'est-à-dire que rien ne part aux collectivités et aux restaurants. Nous valorisons donc l'ensemble de cette consommation par les prix moyens de l'Enquête Alimentaire Permanente (EAP).

		1989	1990	1991
Consommation taxée	Valeurs	18358		23659
	Indice			128,9

Nous obtenons un niveau encore inférieur à celui des comptes de la base 80.

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en milliers d'hectolitres et indice de quantité base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique DGI	Quantité	9056	9533	9569
	Indice		105,3	105,7
Enquête Alimentaire	Quantité	5391,4		5218,6
	Indice			96,8
Sécodip	Quantité	3305,5	3466,6	3782,9
	Indice		104,9	114,4

Au niveau des quantités, seule l'Enquête Alimentaire enregistre une chute.

Les indicateurs d'évolution reflètent l'ensemble de la consommation. Nous proposons de garder les indices de valeur des comptes de la base 80.

	1989	1990	1991
Valeur DGI	15069		18297
Indice de Valeur Comptes		114,7	122,5
Valeur proposée		17284	18459

Nous proposons donc d'abaisser les comptes de la base 80 de 5,9 milliards pour 1990 et de 4,3 milliards pour 1991.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE EN VINS DOUX NATURELS (VDN) ET VINS DE LIQUEURS (VDL)

Première méthode

Le comité interprofessionnel détermine les sorties de la propriété de vins doux naturels et estime que la consommation des ménages représente 95% des sorties de la propriété.

Le Syndicat des Pineau des Charentes détermine des ventes en France, hors exportation pour ce vin de liqueur.

A partir des résultats du commerce extérieur, nous avons une approche de la commercialisation des autres vins de liqueur.

Lors de l'élaboration de la base 1980, nous avons fait l'hypothèse que 5% des Vins de Liqueur et des Vins Doux Naturels n'étaient pas consommés à domicile.

Calcul d'un « disponible » en VDN et VDL, en milliers d'hectolitres

	1990	1991
VDN Sorties de la propriété	557	554
Pineau	62	61
Solde du CE	260	274
Disponible total	880	889
95% Domicile	836	845
Indice de quantité		101,1

Prix moyen de vente en Métropole :

	1990	1991
F/Litre	26,17	27,46

Nous obtenons après valorisation :

	1990	1991
Vins courants en millions de francs	2187,8	2320,4

Deuxième méthode

Jusqu'en 1995, Sécodip nous fournissait des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité. Nous calculions un indice de quantité.

**Comparaison des différents indicateurs
Evolution de la consommation commercialisée des ménages
en milliers d'hectolitres et indice de quantité
base 100 n-1**

		1990	1991
Optique DGI	Quantité	836	845
	Indice		101,1
Sécodip	Quantité	338,3	341,3
	Indice		100,9

**Evolution de la consommation commercialisée des ménages
en millions de francs
et indice de valeur base 100 n-1**

		1990	1991
Optique disponible	Valeurs	2187,8	2320,4
	Indice		106,1
Comptes base 80	Valeurs	2709	2800
	Indice		103,4

Les enquêtes auprès des ménages ont tendance à sous-estimer les quantités d'alcool consommées par ceux-ci. Il existe un problème de sous déclarations.

L'optique « disponible » est à corriger d'une trentaine de millions par année soit :

		1990	1991
Optique disponible	Valeurs	2219,15	2356,76
	Indice		106,2

BO3.D VINS	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	22043	99,4	21916	105,4	23109

BO3.D VINS	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	23109	98,9	22849	103,7	23703

Nous proposons de garder ces valeurs et d'abaisser les comptes de la base 80 de 490 millions de francs pour 1990.

L'AUTOCONSOMMATION EN VINS DE CONSOMMATION COURANTE ET VQPRD

Première méthode

La Direction Générale des Impôts détermine les quantités de vin déclarées en « Franchise et pertes » en campagne. Les quantités déclarées en franchise et perte désignent les quantités auto-consommées. Elles incluent les pertes entre les stades de production et d'autoconsommation. Nous supposons que les pertes représentent 2% du total.

Consommation en franchises = 98% consommation en franchises et pertes

Nous formulons l'hypothèse que la consommation en franchises de la campagne sept-n - août n +1 est consommée avec un décalage temporel (1/3n) - (2/3n+1) :

Unité : millier d'hectolitres		1989	1990	1991
Sans décalage temporel	Quantité	3090	2156	1238
	Indice		69,8	40,1
Avec décalage	Quantité	2779	1850	1195
	Indice		66,6	43,0

Ces deux indicateurs sont en réalité rarement suivis.

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation en vins (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en litres et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur associé par l'indice des prix de détail.

Valeur : million de francs	1989	1990	1991
Quantités indice 100 en 1989	505		591 117,1
Quantités Indice 100 en 1989	797		546,6 68,5

COMPARAISON DES DIFFERENTS INDICATEURS

Evolution de l'auto-consommation des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

Valeur : million de francs		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	505		591
	Indice			117,1
Comptes Base 80	Valeurs	1394	1463	1353
	Indice		104,5	97,1

Les évolutions des indicateurs sont diamétralement opposées. Lors de l'évaluation de la base 80, la « consommation des ménages » proposait 456 millions de francs. Ce niveau avait été porté à 857 millions de francs après confrontation avec les responsables de branche. Pour la base 1995, nous gardons les valeurs des comptes de la base 80 mais comme proposition plafond.

B03.D VINS	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	1463	91,9	1344	100,7	1353

B03. D.VINS	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	1353	105,3	1425	91,2	1300

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
<u>Unité</u> : Million de francs				
H	Base 1980	33289	1300	34589
T	Base 1995			
V	Juillet 1996	23848	1300	25148
A	Février 1998 (Après arbitrage)	22848	1153	24001
H	Base 1980	39480	1300	40780
T	Base 1995			
V	Juillet 1996	28263	1300	29563
A	Février 1998 (Après arbitrage)	27077	1153	28230
D				

Commentaire

L'évaluation en nouvelle base a conduit à diminuer le niveau de la consommation des ménages du poste HB03D dans des proportions importantes: 10,6 milliards pour l'année 1992 soit - 31% par rapport à la base 1980. La consommation de Vins AOC notamment a été largement révisée à la baisse.

AO2.A - PRODUITS DE LA SYLVICULTURE

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Pour ce produit correspondant au poste 02.01.14 de la NAF, il existe à la fois une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

En consommation des ménages, nous considérons uniquement le bois de chauffage.

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS détermine des évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse de différents indicateurs d'évolution :

- soit à partir de statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE : l'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) et l'Enquête Budget des Ménages,
- soit à partir de statistiques de production commercialisées et éditées par le SCEES dans le bulletin Agreste « Production de bois et sciage en 19.. » parution année n+2 et de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données BEATRICE, Direction Générale des Douanes et Droits indirects).

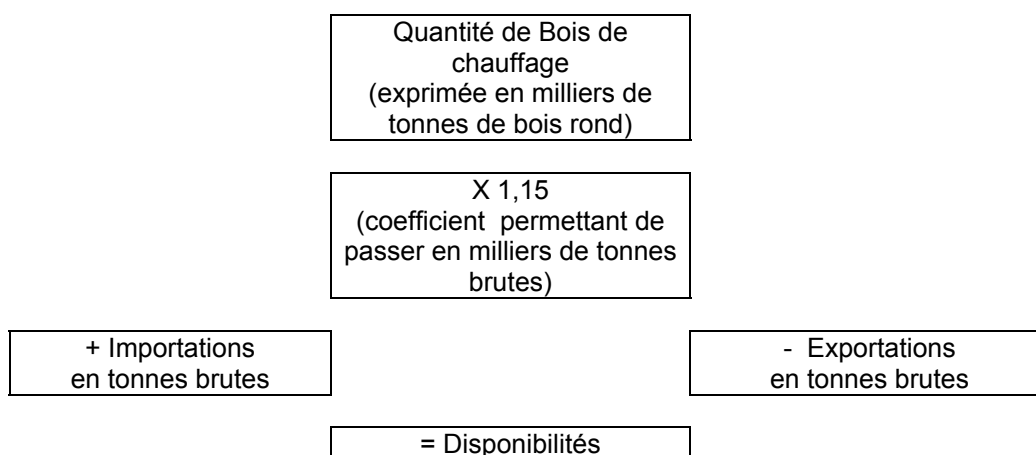
LES METHODES

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode

A partir de la banque de données Béatrice du commerce extérieur et des statistiques du SCEES nous calculons un disponible global en quantités.

Calcul d'un « disponible » en quantité pour le bois de chauffage « année n »



Nous en déduisons un indice de quantité.

Seconde méthode

L'Enquête Budget des Ménages, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

La comparaison des différents indicateurs

Evolution de la consommation commercialisée des ménages

		1989	1990	1991
« Disponible » en milliers de tonnes	Quantité	1912,7	1999	2105,6
	Indice		104,5	105,3
Budget des ménages	Valeurs	5238,8		
Comptes Base 1980 en millions de francs	Valeurs	475	465	491
	Indice		97,9	103,4

Observations

Les indices retenus pour les comptes et ceux calculés divergent. Parmi les raisons invoquées on peut retenir :

- le peu d'importance du poste en valeur pour la consommation commercialisée ;
- les arbitrages avec le responsable de secteurs-produits (ce qui s'impose pour la sylviculture) ;
- un effet de décalage temporel ;
- les difficultés à appréhender les stocks.

Choix de base 95

Concernant les valeurs ...

Vu le peu d'informations supplémentaires en notre possession nous décidons de retenir les niveaux en valeur et en volume des comptes en base 1980.

A02.A	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	392	105,1	412	100,4	414

AO2.A	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	414	102,7	425	102,2	434

Concernant les indicateurs ...

Les indications obtenues grâce aux données du SCEES sont à favoriser pour les évolutions à partir des comptes SD1.

Concernant le compte provisoire, les évolutions seront fortement influencées par le compte provisoire de l'Agriculture.

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

LA METHODE

Dans la publication du SCEES, Agreste (Production de bois et sciage en 19..), nous relevons les quantités de bois de chauffage auto-consommées à partir desquelles nous calculons un indice de quantité.

Comparaisons des différents indicateurs

Evolution de l'autoconsommation des ménages en milliers de tonnes et en millions de francs

		1989	1990	1991
Bois de chauffage ATC	Quantité	321	281	312
	Indice 100 n/n-1		87,5	111,0
Comptes	Valeurs	4028	4220	4576
	Indice 100 n/n-1		104,8	108,4

Observations

Les différences entre les indices de quantités et les indices de valeurs retenues par les comptes sont très importantes. Nous ne prenons pas en compte, par absence d'informations, le bois de chauffage provenant des droits de coupe attribués aux ménages par les mairies.

Choix de base 95

Néanmoins en sommant les valeurs CCM et ATC nous sommes proches du niveau de l'Enquête Budget des Ménages. Nous gardons donc la valeur des comptes.

A02.A	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	4220	108,0	4558	100,4	4576

A02.A	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	4576	93,7	4288	102,3	4387

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

La consommation dans les quatre DOM étant nulle, il n'y aura donc aucune valeur retenue pour la proposition dans les DOM.

PROPOSITION POUR LE POSTE A02-A

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE

A02.A	1990 HTVA	1990 HTVAD	IVOL HTVA	91F90 HTVA	91F90 HTVAD	IPRIX HTVA	1991 HTVA	1991 HTVAD	TVA 90	TVA 91
CCM	392	465	105,1	412	489	100,4	414	491	18,62	18,59

L'AUTOCONSOMMATION

A02.A	1990 HTVA	1990 HTVAD	IVOL HTVA	91F90 HTVA	91F90 HTVAD	IPRIX HTVA	1991 HTVA	1991 HTVAD	TVA 90	TVA 91
ATC	4220	4220	108,0	4558	4558	100,4	4576	4576	0,00	0,00

LA CONSOMMATION TOTALE

A02.A	1990 HTVA	1990 HTVAD	IVOL HTVA	91F90 HTVA	91F90 HTVAD	IPRIX HTVA	1991 HTVA	1991 HTVAD	TVA 90	TVA 91
CCM+ATC	4612	4685	107,8	4970	5047	100,4	4990	5067	1,58	1,54

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC	
<u>Unité</u> : Million de francs					
H	Base 1980	419	4386	4805	
T					
V	Base 1995	434	4387	4821	
A					Juillet 1996
					Février 1998
		1434	4087	5521	
H	Base 1980	497	4386	4883	
T					
V	Base 1995	515	4387	4902	
A					Juillet 1996
D					Février 1998
		1701	4087	5788	

Commentaire

L'arbitrage, avec le responsable secteurs-produits notamment, a montré que le niveau de la CCM proposé en nouvelle base était très largement sous estimé. La CCM HTVA de l'année 1992 a donc été redressée de 1 milliard. Elle se chiffre à 1434 millions. En revanche, l'ATC a été revue à la baisse de 300 millions et s'établit à 4087 millions. Le niveau 1992 HTVA de l'ensemble (CCM + ATC) en base 1995 est supérieur de 716 millions soit 15% à celui de la base 1980.

A03. A - PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

DETERMINATION DU NIVEAU EN METROPOLE

DEFINITION

Ce produit correspond au poste 05.00 de la NAF et comporte une consommation commercialisée (CCM) et une autoconsommation (ATC).

Dans les deux cas nous considérons comme produits de la pêche, tous les poissons de mer ou d'eau douce (thons, sardines, soles, cabillauds, saumons, truites, raies ...), tous les crustacés (crabes, homards, langoustes, écrevisses...), tous les mollusques (praires, moules, huîtres ...).

En base 1995, les poissons frais en morceaux (B05-A1) sont intégrés aux produits des industries alimentaires diverses (B05).

LES SOURCES

La Section « Consommation des Ménages » de la Division SBS s'est appuyée, pour déterminer le niveau de la consommation des ménages sur :

- les statistiques directes de consommation fournies par l'INSEE, Enquête Alimentaire, Enquête Budget de famille.

En outre, jusqu'en 1991, elle a déterminé les évolutions annuelles par synthèse des indicateurs suivants :

- statistiques de production diffusées par le secrétariat d'état à la mer, de statistiques sur le commerce extérieur (Banque de données Béatrice, Direction Générale des Douanes et Droits indirects), de statistiques concernant les produits transformés (CFC et FICUR), de données fournies par les professionnels (FIOM).

- statistiques concernant des panels de consommateurs SECODIP.

A partir de 1992, nous favorisons les données de Sécodip qui nous sont transmises par le FIOM et qui nous semblent plus proches de la réalité.

LES METHODES

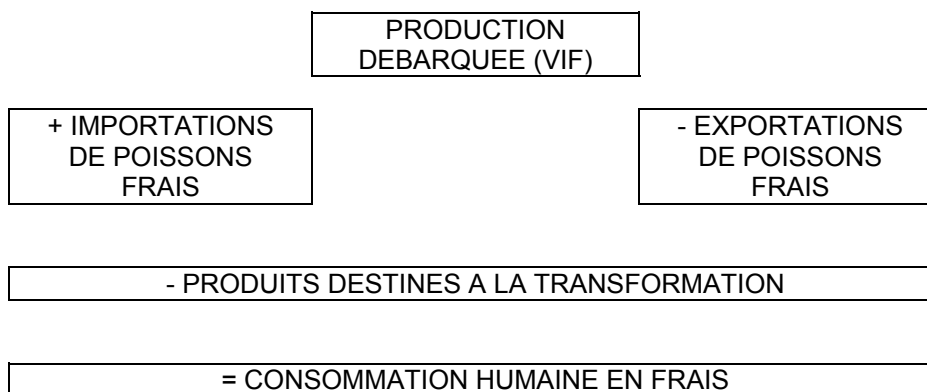
LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

Première méthode

Le FIOM (chiffres Sécodip) nous fournit des statistiques de consommation des ménages à domicile en quantité et en valeur ainsi qu'un ensemble de prix moyens selon le produit étudié. A partir de ces données, nous calculons un indice de valeur.

Nous en déduisons également un indice de quantité et un indice de volume.

Calcul d'un disponible en quantité pour le poste poissons et crustacés frais



Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente (EAP) nous procure des statistiques de consommation en produits de la mer (totale et hors autoconsommation). Ces données sont exprimées en kg et en francs par ménage. Elles nous permettent de calculer un indice de quantité et de volume en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix de détail.

Troisième méthode

L'Enquête Budget des Ménages, réalisée tous les cinq ans, nous permet de calculer un niveau ponctuel. Elle nous procure une dépense en francs par ménage.

Evolution de la consommation commercialisée des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base 100 en 1989

		1989	1990	1991
Optique Production	Valeurs	45964	52662	55871
	Indice	100,0	114,6	121,6
Enquête Alimentaire	Valeurs	17915.1		18273
	Indice	100,0		102,0
SECODIP	Valeurs			13579
	Indice			
Budget des Ménages	Valeurs	22516		
Comptes Base 1980	Valeurs	20059	21509	23491
	Indice	100,0	107,2	117,11

Comparaison des quantités Sécodip, Enquête Alimentaire et Disponible exprimées en milliers de tonnes

		1989	1990	1991
Optique Production	Quantité	901228	941792	962523
	Indice	100,0	104,5	106,8
Enquête Alimentaire	Quantité	282171		252505
	Indice	100,0		89,5
SECODIP	Quantités	316420	302650	306526
	Indice	100,0	95,6	96,9

On peut légitimement s'étonner des quantités de l'optique « débarquement ». Toutefois, nous rappellerons pour mémoire quelques données statistiques concernant l'année 1991 (en tonnes).

Source	Quantités
Comité Central des Pêches Maritimes Débarquement :	649068
Banque de données Béatrice Douanes Solde import- export :	+585950
Départ en transformation Surgelés+Conserves :	272495
Disponible Total :	962523

Après discussion avec le responsable secteurs-produits et les spécialistes du FIOM, il a été décidé de reconduire le niveau de la base 1980.

Sécodip nous fournissait pour l'année 1991, la répartition en valeur entre les poissons entiers, crustacés et mollusques correspondant au poste HA03.A et les poissons en filets HB05.A1.

Ainsi, la consommation commercialisée en millions de francs courants pour l'année 1991 a été la suivante :

	HTVA en millions de francs	Répartition en %
HA03-A	14998	67,22
HB05-A1	7313	32,78
TOTAL	22311	100,00

La consommation commercialisée

A03.A1	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	14998	102,5	15373	100,3	15419

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

Première méthode

Depuis 1989, nous ne disposons plus de la variable « CONS » de la banque de données AGRISTAT. Celle-ci nous fournissait des informations quantitatives sur l'autoconsommation des ménages.

A partir de 1990, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche nous procure des données intéressantes sur l'autoconsommation.

Nous en déduisons un indice de quantité.

Deuxième méthode

L'Enquête Alimentaire Permanente nous procure des statistiques de consommation de produits de la mer hors commercialisation en valeurs et en quantités.

COMPARAISON DES DIFFERENTS INDICATEURS

Evolution de l'autoconsommation des ménages en millions de francs courants et indice de valeur base en 1989

		1989	1990	1991
Enquête Alimentaire	Valeurs	1619		791,5
	Indice	100,0		48,9
Comptes Base 1980	Valeurs	302	309	302
	Indice	100,0	102,3	100,0

Les valeurs divergent totalement suivant les deux sources. Les valeurs des comptes sont au prix de la production, celles de l'Enquête Alimentaire au prix moyen de vente.

Nous proposons de garder les valeurs des comptes, en l'absence de prix moyens à la production.

A03.A2	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	309	95,5	295	105,9	312

A03.A2	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	312	99,4	310	100,3	311

DETERMINATION DU NIVEAU DANS LES DOM

LES SOURCES

Nous avons repris les données élaborées par l'ancienne section DOM. Ces statistiques nous ont été fournies dans une nomenclature NAP.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE (CCM)

A03.A1	1990F1990	IVOL	1991F1990	IPRIX	1991F1991
Valeurs HTVA	806	102,8	829	105,9	878

A03.A1	1991F1991	IVOL	1992F1991	IPRIX	1992F1992
Valeurs HTVA	878	107,4	943	100,3	946

L'AUTOCONSOMMATION (ATC)

L'autoconsommation dans les DOM étant considérée comme négligeable, il n'y a donc aucune valeur retenue pour la proposition dans les DOM.

ARBITRAGE ET COMPARAISON

Comparaison des bases 1980 et 1995 (A03.A) pour l'année 1992

Séries arbitrées en valeur		CCM	ATC	CCM + ATC
<u>Unité</u> : Million de francs				
H	Base 1980	14748	300	15048
T				
V	Base 1995	16365	311	16676
A				
	Juillet 1996	16614	62	16676
	Après arbitrage			
H	Base 1980	15504	300	15804
T				
V	Base 1995	17198	311	17509
A				
D	Juillet 1996	17423	62	17485
	Après arbitrage			

Commentaire

L'évaluation en nouvelle base a conduit à rehausser le niveau de la consommation des ménages, par rapport à la base 1980. En 1992 le total CCM + ATC en base 1995 était supérieur de 1628 millions de francs HTVA soit 10,8% à celui de la base 1980.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

AGRISTAT	=	Banque de données Agricoles, Socio-économiques et statistiques.
AOC	=	Vins à Appellation d'Origine Contrôlée.
ATC	=	Autoconsommation.
BDM	=	Banque de Données Macro-économiques.
B80	=	Base 1980.
B95	=	Base 1995.
CCM	=	Consommation Commercialisée des Ménages.
CE	=	Commerce Extérieur.
CECOD	=	Centre d'Etude de la Commercialisation et de la Distribution.
CFC	=	Confédération Française de la Conserve.
CIVC	=	Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne.
CONS	=	Consommation.
CPF	=	Classification des produits Française.
CNIPT	=	Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre.
CTIFL	=	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.
DGI	=	Direction Générale des Impôts.
DOM	=	Départements d'Outre Mer.
EAE	=	Enquête Annuelle d'Entreprise.
EAP	=	Enquête Alimentaire permanente.
ERE	=	Equilibre Ressources-Emplois.
FACCO	=	Fédération des Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux.
FIGUR	=	Fédération des Industries et Commerces Utilisateurs des basses températures.
FIOM	=	Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des Produits

de la Pêche Maritime et des Cultures marines.

H.T.	=	Hors Taxes.
HTVA	=	Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée.
HTTVA	=	Hors Toutes Taxes sur la Valeur Ajoutée.
HTVAD	=	Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée Déductibles.
INTERFEL	=	Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Frais.
IAA	=	Industries Agro-Alimentaires.
NAP	=	Nomenclature d'Activités et de Produits.
NAF	=	Nomenclature d'Activités Française.
ONIFLHOR	=	Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture.
ONIVINS	=	Office National Interprofessionnel des Vins.
PAF	=	Production Agricole Finale.
R.P.	=	Prix de détail dans la Région Parisienne.
SCEES	=	Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (Ministère de l'Agriculture).
SECODIP	=	Société d'Etude de la Consommation, Distribution et Publicité qui réalise des enquêtes auprès d'un panel de ménagères.
SBS	=	Synthèse des Biens et Services.
SOFRES	=	Société Française d'Etudes par Sondage.
T.T.C.	=	Toutes Taxes Comprises.
TVA	=	Taxes sur la Valeur Ajoutée.
VCC	=	Vins de Consommation Courante.
VdL	=	Vins de Liqueur.
VDN	=	Vins doux naturels.
VDQS	=	Vins Délimités de Qualité Supérieure.
VQPRD	=	Vins de Qualité Produits dans les Régions Déterminées.

BIBLIOGRAPHIE

- La Consommation des ménages en 1998, Luis Cases, Insee résultats consommation- modes de vie n°99-100.
- 35 ans de consommation des ménages. Principaux résultats de 1959 à 1993 et séries détaillées 1959-1970. INSEE Résultats, série " Consommation-Modes de vie", n°69-70.
- Système Européen des Comptes. SEC 95. Eurostat.
- Le compte national de l'agriculture, méthode de la base 95, série base 95 méthodes, Insee , Banque de France, Trésor public, n°5 octobre 1999.
- Le compte national de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Méthodologie de la base 95. INSEE, Banque de France, Trésor public, N°6, Octobre 1999.
- Présentation générale. Nouveaux concepts, nouveaux chiffrages, nouvelles nomenclatures. INSEE, Banque de France, Trésor public, n°1, Mai 1999.
- NAF. Nomenclature d'Activités et de Produits. Journal Officiel de la République Française. INSEE, n°1402.
- CPF. Classification des Produits Français. Journal Officiel de la République Française. INSEE, n°1402-I
- Herpin N. et Verger D. (1992), « Sont-ils devenus fous ? La passion des Français pour les animaux familiers », Revue Française de sociologie, n°33, pp. 265-286.
- Méthode Base 95. Système français de comptabilité nationale. Dépense de consommation finale et consommation finale effective des ménages. Luis Cases. INSEE, Banque de France, Trésor public, N°4, Décembre 1999.